



CONTRIBUTION

QUALITÉ DE L'AIR EXTERIEUR : MOBILISONS-NOUS

NOVEMBRE 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux.

Troisième cause de mortalité en France, la pollution de l'air, induite notamment par les émissions excessives de particules fines et dioxyde d'azote, devient de plus en plus préoccupante. Le 24 octobre dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne a condamné la France pour dépassement de « manière systématique et persistante » des normes européennes établies depuis 2008. La sanction pécuniaire de plus de 11 millions d'euros aidera-t-elle à réagir ?

5 des 14 zones signalées en dépassement des normes se trouvent en Auvergne-Rhône-Alpes, qu'elles soient en milieu urbain (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne) ou fortement impactées par les grands axes de circulation (Vallée de l'Arve, Valence). Notre Région se trouve donc particulièrement confrontée à ce défi sanitaire, environnemental, économique et territorial.

Comment faire prendre conscience de l'impact de la pollution de l'air ? Comment faire changer les comportements dans l'objectif de préserver la qualité de l'air ? Au-delà d'une information adaptée, quels outils, y compris contraignants, pourraient être mobilisés pour répondre, a minima, aux recommandations de l'Union Européenne en la matière ?

La Commission thématique « Environnement et transition énergétique » s'est saisie, au nom du CESER, de ces questions. Ancrée dans les réalités sociales et environnementales de nos territoires, cette contribution propose des préconisations concrètes invitant à une meilleure information et à des actions efficaces en faveur de la qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes.

Nous espérons vivement que cette contribution permettra au CESER d'être pleinement associé aux futures politiques régionales en la matière, avec un seul mot d'ordre : Mobilisons-nous !

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

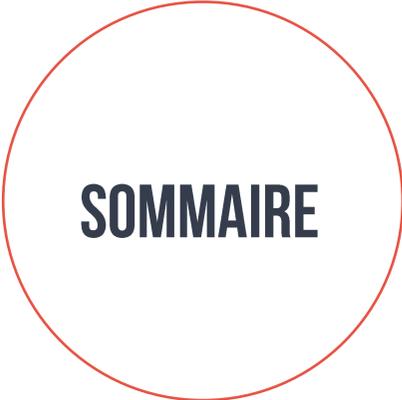
CONTRIBUTION

2019-21



**PRÉSIDENT ET RAPPORTEUR
DE LA COMMISSION
« ENVIRONNEMENT ET TRANSITION
ENERGETIQUE »**

M. Georges EROME



SOMMAIRE

▶ INTRODUCTION	6
▶ MIEUX CONSIDERER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET TERRITORIAUX	8
Un environnement atmosphérique toujours dégradé.....	8
▶ Une réduction insuffisante de la pollution atmosphérique.....	8
▶ Des actions multiples malgré un enchevêtrement des compétences.....	10
Une question sanitaire et territoriale à prendre en considération.	12
▶ La santé publique au cœur de la problématique.....	12
▶ Le significatif coût économique sanitaire	13
▶ Les disparités infrarégionales.....	15
▶ BIEN IDENTIFIER LES PERCEPTIONS POUR ADOPTER DES ACTIONS EFFICIENTES.....	19
Déterminer les différentes représentations	19
▶ Selon les individus	19
▶ Selon le type de territoires	20
▶ Selon les secteurs de pollution.....	20
Adapter et renforcer les actions pour une meilleure appropriation des messages par les publics	21
▶ Favoriser une prise de conscience pour faire évoluer les référentiels.....	21
▶ Combiner les différents outils pour infléchir les comportements.....	23
▶ LES PRÉCONISATIONS DU CESER.....	25
Axe 1 STRUCTURONS.....	26
Axe 2 INFORMONS ET COMMUNIQUONS	28
Axe 3 ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES	30
▶ CONCLUSION.....	32
▶ DÉCLARATION DES GROUPES	42
▶ RÉSULTATS DES VOTES	48
▶ CONTACTS.....	55



INTRODUCTION

ENJEUX

La pollution de l'air, appelée aussi pollution atmosphérique, « reste préoccupante », selon le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre des politiques environnementales publié en 2019¹.

En France, mais également en Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air constitue toujours un enjeu crucial avec de multiples impacts : environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux. A titre d'exemples :

- Selon Santé publique France, 48 000 morts évitables, par an, seraient dues aux particules fines PM_{2,5} sur le territoire national,²
- Selon un rapport du Sénat, le coût de la pollution de l'air extérieur est estimé à environ 100 milliards d'euros par an, en France,³
- Les contentieux nationaux et européens liés à la pollution de l'air sont de plus en plus nombreux.

Face à ces enjeux prégnants, le CESER s'est emparé de la question.

DEFINITION

Le CESER a retenu la définition du code de l'environnement de la pollution atmosphérique :

« Constitue une pollution atmosphérique [...] l'introduction par l'homme, directement ou indirectement ou la présence, dans l'atmosphère et les espaces clos, d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives. »

Article L. 220-2, code de l'environnement

Cette définition fait référence notamment au dérèglement climatique. Le CESER tient à souligner, dès cette introduction, que pollution atmosphérique et changement climatique sont interdépendants et doivent être traités simultanément. La pollution de l'air est analysée au niveau local tandis que le changement climatique s'apprécie à un niveau plus global. Toutefois, les actions menées dans ces deux domaines s'influencent mutuellement.

CONTEXTE

En Auvergne-Rhône-Alpes, une amélioration de la qualité de l'air est observée, hormis pour l'ozone⁴. Pourtant, la région reste touchée par la pollution atmosphérique.

L'ensemble du territoire régional est concerné. Les grandes agglomérations sont les plus impactées du fait des concentrations de polluants présents et des populations intéressées. Néanmoins, les zones rurales sont également touchées. A titre d'exemple, la Drôme, l'Ardeche et les zones de montagne sont fortement affectées par la pollution à l'ozone.

Les politiques publiques menées se révèlent insuffisantes au regard des enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux. Les auditions réalisées par le CESER ont montré que la prise de conscience des acteurs progresse, mais reste limitée. En effet, la pollution de l'air est principalement évoquée de manière

¹ COMMISSION EUROPÉENNE - L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019. Rapport par pays : France, Union européenne, 2019, p.20.

² Cette étude concerne les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres.

MEDINA Sylvia, PASCAL Mathilde et TILLIER Claude - Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique - Synthèse, Santé publique France, 2016, 12 p.

³ HUSSON Jean-François et AÏCHI Leila - Pollution de l'air : le coût de l'inaction, Sénat, 2015, 306 p.

⁴ Audition de Marie-Blanche PERSONNAZ, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le 8 mars 2018.

ponctuelle lors des pics de pollution. Or, c'est la pollution de fond, chronique, qui pose le plus de difficultés. Elle reste largement ignorée. De plus, les comportements face à ce défi évoluent trop lentement. Il apparaît donc urgent d'agir.

QUESTION

A partir de ces constats et dans un souci d'efficience, le CESER a mené sa réflexion autour de la question suivante :

Comment rendre plus efficaces les messages sur la qualité de l'air extérieur et en améliorer l'appropriation (pouvoirs publics, monde économique, particuliers, monde associatif et éducatif...) pour faire évoluer la prise de conscience et changer les comportements ?

DÉMARCHE

Dans cette contribution, le CESER étudie la pollution atmosphérique régionale et ses impacts environnementaux, sanitaires et territoriaux. Des actions sont menées pour améliorer la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Mais, le CESER cherche à identifier les représentations de la population et des acteurs économiques pour que les mesures adoptées en faveur de la qualité de l'air soient efficaces.



MIEUX CONSIDERER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET TERRITORIAUX

La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) reconnaît le « droit [...] à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». En introduisant des polluants dans l'atmosphère, l'homme participe à dégrader la qualité de l'air, avec des conséquences sur les écosystèmes, sur la santé des populations et sur le climat. Face à ces enjeux, la reconquête de la qualité de l'air doit se poursuivre.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le suivi de la qualité de l'air démontre une diminution de la pollution atmosphérique sur une période de 10 ans (excepté pour l'ozone). Cette amélioration reste toutefois insuffisante au regard des normes européennes imposées et des seuils retenus par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Au-delà d'une situation environnementale dégradée, la pollution atmosphérique est également une question sanitaire et territoriale.

En France, les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), organisées au niveau régional et indépendantes, assurent le suivi de la qualité de l'air. Dans la région, l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes assume cette mission et édite chaque année, un bilan détaillé de la pollution atmosphérique du territoire⁵. Il ressort que globalement, la pollution atmosphérique diminue. Mais, cette réduction se révèle incomplète et appelle à poursuivre et à amplifier les efforts.

► UNE REDUCTION INSUFFISANTE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

En Auvergne-Rhône-Alpes, depuis une dizaine d'années, des baisses significatives pour certains polluants sont observées sauf pour l'ozone (cf. graphique ci-après). Malgré cette tendance positive, des améliorations restent indispensables.

⁵ Les bilans annuels de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet d'Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

La photographie des principaux polluants⁶

- La première préoccupation concerne le **dioxyde d'azote (NO₂)** qui est issu de la combustion d'énergies fossiles. La cause principale est le secteur des transports. Bien qu'une baisse globale des émissions soit entamée, la part des transports reste constante. Cette situation s'explique par l'augmentation des véhicules diesel sans dispositif de traitement jusqu'à ces dernières années. L'amélioration technologique des véhicules neufs, essence et diesel, associée à une baisse du trafic, pourrait faire évoluer la situation. Les personnes exposées sont situées surtout dans les grandes agglomérations et le long des axes majeurs.

- Pour les **particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})**, aucune station de mesure n'a été signalée en dépassement vis-à-vis de la réglementation européenne depuis 2017. Si de réels progrès ont donc été réalisés, les valeurs définies par l'OMS plus contraignantes ne sont pas encore respectées.

Le principal secteur émetteur est le résidentiel avec notamment

Tendances d'évolution des moyennes annuelles
Ecart des concentrations en % par rapport à 2007
(ou depuis 2008 pour le B(a)P)



Source : Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes, Qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes : bilan de l'année 2018

l'utilisation d'appareils de chauffage au bois non performants.

- L'**ozone (O₃)** est un polluant dit secondaire. Il est fabriqué à partir d'une réaction chimique entre des précurseurs, notamment NO_x et composés organiques volatils (COV), et la chaleur et l'ensoleillement.

N'étant pas émis directement, l'ozone est plus difficile à maîtriser. Seule une baisse des précurseurs

peut entraîner une réduction de cette pollution. Les conditions météorologiques, associées au changement climatique, jouent également un rôle important. Les impacts portent sur la santé de la population et la production agricole.

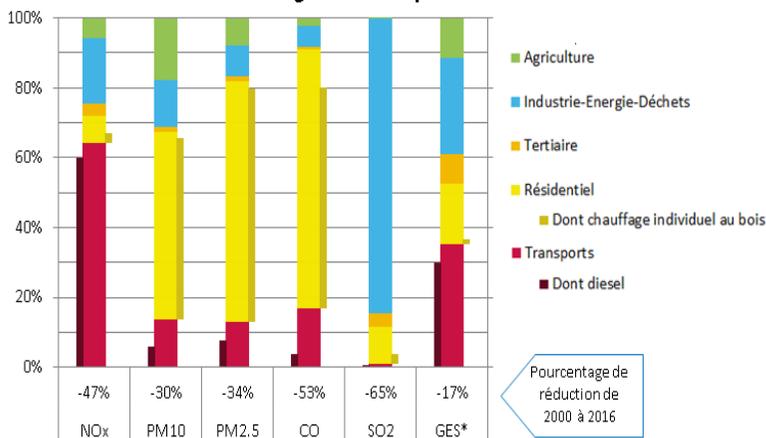
- Le **benzo(a)pyrène (B(a)P)** appartient aux hydrocarbures aromatiques polycycliques, produits principalement lors de combustions incomplètes. Il revêt un caractère mutagène et fortement cancérigène. En Auvergne-Rhône-Alpes, il se concentre notamment dans la vallée de l'Arve.

- Le **dioxyde de soufre (SO₂)** a une origine principalement industrielle par l'utilisation de combustibles fossiles soufrés.

- Le **monoxyde de carbone (CO)** est principalement issu de la combustion incomplète des combustibles et de carburants (exemple : chauffage d'appoint au pétrole).

- Enfin, l'**ammoniac (NH₃)** a pour principale source l'agriculture.

Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2016
Auvergne-Rhône-Alpes



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2018-2

* GES (Gaz à Effet de Serre): CO₂ + CH₄ + N₂O

⁶ Les éléments ci-après sont issus de plusieurs sources (notamment CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, URL : <https://www.citepa.org/fr/>, documents produits par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, auditions réalisées).

Au-delà de ces principaux polluants, d'autres molécules font l'objet d'un suivi plus récent telles que les **pesticides**, le **carbone suie** ou les **particules ultrafines** (PM₁). Ainsi, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a réclamé, dans son étude de 2019⁷, le suivi du carbone suie, du carbone organique et des particules ultrafines en raison de leur impact confirmé sur la santé.

Le non-respect des normes européennes et des seuils de l'OMS

En matière de pollution atmosphérique, deux types de textes servent de référence :

- Les lignes directrices de l'OMS de 2005. Elles fixent, à l'échelle mondiale, des seuils et des recommandations pour quatre polluants : les particules fines, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. Elles n'ont toutefois pas de valeur contraignante.
- Les directives européennes de 2004 et 2008. Elles établissent des règles pour les Etats-membres et peuvent conduire à des contentieux en cas de non-respect.

Des dépassements des normes européennes pour certains polluants et des valeurs retenues par l'OMS sont à souligner (cf. graphique ci-contre).

Des actions contentieuses ont été lancées à plusieurs niveaux :

- Au niveau européen, des procédures précontentieuses et contentieuses ont été émises par la Commission européenne pour trois éléments :
 - non-respect des valeurs limites PM₁₀ et NO_x,
 - non-respect des engagements pris par la France
 - défaut d'actions concrètes.
 En Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs zones sont concernées notamment Grenoble et Lyon.

- Au niveau national, l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017 demande au Gouvernement de faire respecter les valeurs limites pour les particules fines et le dioxyde d'azote.

- D'autres types de contentieux sont en cours devant la justice administrative après des recours de citoyens.

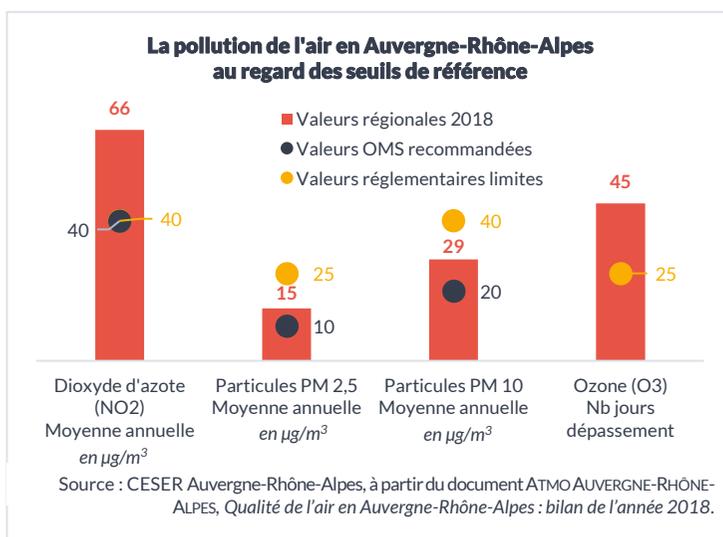
Pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air, des actions sont encore à engager : sur du long terme avec des mesures sectorielles et ponctuellement lors des pics de pollution. Plusieurs acteurs interviennent pour mener à bien ces politiques publiques.

DES ACTIONS MULTIPLES MALGRE UN ENCHEVETREMENT DES COMPETENCES

Les actions en faveur de la qualité de l'air sont menées par plusieurs acteurs institutionnels :

- L'Etat en région : préfetures, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), agences régionales de santé (ARS), antennes de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)...
- Le Conseil régional en tant que chef de file de la compétence énergie, climat, air et à travers la mise en place du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Les autres collectivités locales qui disposent de compétences thématiques : transport, énergie...

Ce partage de compétences rend complexe la mise en place d'une politique lisible et cohérente et pose la question de l'articulation entre les différents acteurs. Toutefois, plusieurs mesures sont prises à court, moyen et long terme.



⁷ AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL - Pollution de l'air : nouvelles connaissances sur les particules de l'air ambiant et l'impact du trafic routier, ANSES, 16 juillet 2019.

Sur le moyen et long terme : des actions sectorielles complémentaires

Question transversale, la qualité de l'air appelle à des actions dans différents secteurs.

Les outils de planification permettent de décliner les objectifs nationaux du PREPA au niveau territorial. Ainsi, ces objectifs de réduction de la pollution de l'air sont pris en compte dans les SRADDET pilotés par les conseils régionaux et dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA).

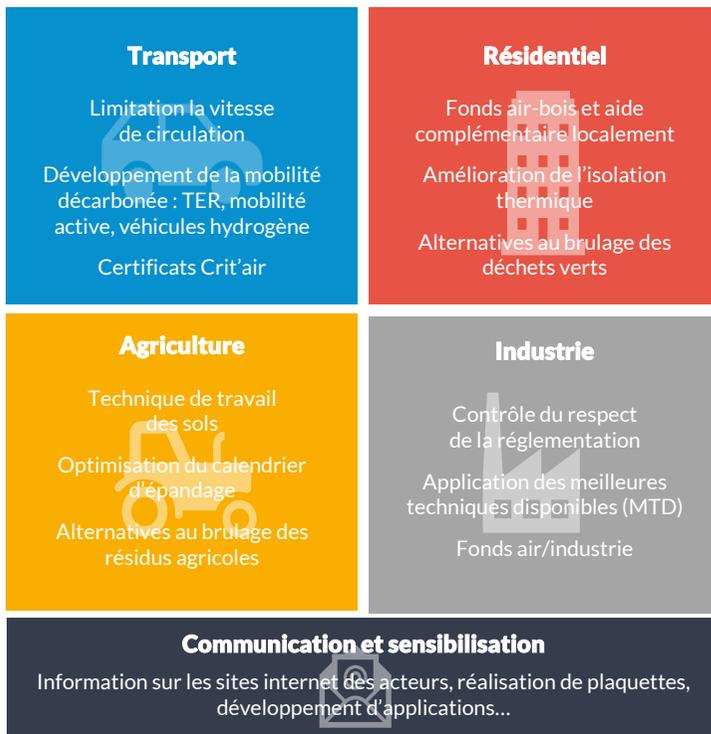
PCAET et les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être rendus compatibles avec les SCOT.

A la suite des contentieux, des **feuilles de route** ont été proposées par les Préfets de région au Ministère de la transition écologique et solidaire. Elles consistent à définir des actions opérationnelles et efficaces, et à associer toutes les parties prenantes.

Contenant peu de demandes d'évolutions réglementaires, ces documents se concentrent surtout sur une accélération de la mise en œuvre des actions déjà envisagées (cf. ci-dessous pour des exemples d'actions envisagées).

A l'issue des auditions⁸, il ressort que l'amélioration de la qualité de l'air passe par deux types d'actions : à la fois des mesures de **réduction de la pollution atmosphérique, mais aussi l'intégration de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire.**

Des actions sectorielles impliquant de multiples acteurs



Plusieurs outils sont mobilisés pour mettre en œuvre les différentes actions. L'Etat s'appuie notamment sur le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) dont des objectifs nationaux de réduction sont fixés selon le type de polluant et pour tous les secteurs.

En Auvergne-Rhône-Alpes, seuls 5 PPA sont en cours pour les agglomérations de Lyon, St-Etienne, Clermont-Ferrand, la région de Grenoble et la vallée de l'Arve, auxquels s'ajoute un plan local pour la qualité de l'air à Chambéry⁸.

A l'échelon plus local, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est l'outil utilisé. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) prennent en compte les

Quelques exemples d'actions issus des 5 feuilles de route en Auvergne-Rhône-Alpes

1. **Lyon** : créer des voies réservées au bus et au co-voiturage
2. **Grenoble** : inciter au renouvellement du parc de chauffage
3. **St-Etienne** : créer une troisième ligne de tram
4. **Valence** : renforcer les contrôles de vitesse sur les sections de l'autoroute A7 limités à 90 km/heure
5. **Vallée de l'Arve** : interdire les foyers ouverts dans les nouvelles constructions

Source : audition de Bertrand DURIN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le 12 avril 2018

⁸ Audition Bertrand DURIN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 12 avril 2018.

⁹ Liste des personnes auditionnées en annexe.

De manière ponctuelle : une prise en charge renouvelée des pics de pollution

En complément des mesures précédentes, les préfectures gèrent les pics de pollution ponctuellement.

Trois niveaux d'action sont retenus dans la nouvelle procédure régionale harmonisée :

1. Atteinte des seuils d'information. Des actions sont mises en place automatiquement.
2. Niveau 1 d'alerte. Un « arrêté-socle » a été défini. Il est commun à tous les départements et contient les mesures prévues.
3. Niveau 2 d'alerte. Le préfet s'appuie sur un comité de partenaires pour mettre en place des mesures plus coercitives telles que la circulation différenciée.

Cette procédure vise à être plus rapide, plus réactive et à renforcer la capacité d'action du Préfet.

Pics de pollution en 2018

30 jours

1^{er} territoire concerné :

**Bassin lyonnais
Nord-Isère**

Aucune vigilance déclenchée en zone alpine de la Haute-Savoie, Haute-Loire et Cantal

Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

UNE QUESTION SANITAIRE ET TERRITORIALE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La question de la pollution atmosphérique va bien au-delà d'une problématique environnementale. Elle présente des enjeux sanitaires et territoriaux importants. Ces aspects sont à intégrer dans la réflexion sur le territoire régional afin de proposer des actions adaptées aux acteurs.

Initialement concentrée sur des problèmes environnementaux, la problématique de la qualité de l'air s'est étendue à la santé, ce qui a conduit à une meilleure prise en compte de la question par les acteurs. Elle présente aussi des spécificités territoriales et sociales à prendre en considération en Auvergne-Rhône-Alpes.

LA SANTÉ PUBLIQUE AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE

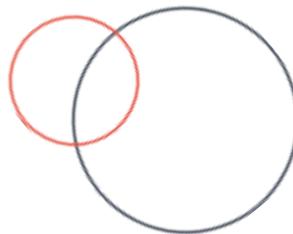
Les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé des populations en font un enjeu de santé publique. Ce changement de prisme sous-tend une plus forte mobilisation des acteurs, en particulier des pouvoirs publics et des citoyens.

Des impacts sanitaires à court et long terme

La pollution de l'air provoque deux types d'impacts sanitaires :

1. A court terme : irritation oculaire, irritation des voies respiratoires, crises d'asthme, aggravation des troubles cardiovasculaires.
Suivi au travers de la prise en charge des entrées aux urgences, ce type d'impact est le plus voyant et le plus médiatisé. Une étude de l'Insee de mai 2019 confirme « le rôle néfaste de la pollution de l'air sur la santé respiratoire »¹⁰.
2. A long terme : développement ou aggravation de maladies chroniques telles que les pathologies cardiovasculaires, cancers, troubles du développement...

La pollution chronique est déterminante par rapport à la pollution ponctuelle liée aux pics de pollution. Les actions doivent s'inscrire dans la durée pour diminuer la pollution atmosphérique de fond et faire évoluer, en priorité, les comportements sur le long terme.



¹⁰ GODZINSKI Alexandre et SUAREZ CASTILLO Milena – « La pollution de l'air due au trafic automobile augmente les admissions aux urgences pour maladies respiratoires », *Insee Analyses*, 2019, p. 1.

La mesure des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé

Les évaluations de l'impact sanitaire (EIS) permettent de mesurer les impacts sur la santé, d'orienter les politiques publiques et de mener des actions de sensibilisation. En Auvergne-Rhône-Alpes, des EIS ont été menées sur les grandes villes de plus de 100 000 habitants et sur la vallée de l'Arve.



Enseignements tirés des études de Santé publique France sur la pollution aux particules fines PM_{2,5}¹¹

FRANCE

- 48 000 décès évitables par an soit 9% de la mortalité
- Existence d'inégalités territoriales
- Impact sanitaire dans les grandes villes et non négligeable en zone rurale
- Un bénéfice sanitaire pour toute réduction de pollution
- En cas de respect de la valeur OMS, 17 700 décès évités par an

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 4 400 décès évitables soit 7,4% de la mortalité
- Spécificité géographique : les montagnes et le fond des vallées alpines
- En cas de respect de la valeur OMS, 1 300 décès évités par an, a minima

VALLÉE DE L'ARVE

- 85 décès évitables par an soit 8% de la mortalité
- Géographie particulière avec des phénomènes d'inversion de température
- Source principale : les concentrations de particules fines en hiver

Les perspectives en matière de mesure des impacts de la pollution atmosphérique doivent s'orienter vers les conséquences sur la santé individuelle et vers une meilleure individualisation des données.

LE SIGNIFICATIF CÔÛT ÉCONOMIQUE SANITAIRE

De par ses nombreux impacts, la pollution atmosphérique présente un coût pour la société. Le rapport du Sénat¹² de 2015 a cherché à calculer le coût économique et financier de la pollution de l'air. Selon cette étude, le coût sanitaire s'élèverait à environ 100 milliards d'euros par an, « largement sous-estimé » dont la répartition est présente en annexe.

De plus, il n'existe pas d'effet de seuil sur la pollution de l'air : à chaque réduction de polluants, un gain pour la santé est observé. Cette situation pousse à continuer à développer des actions destinées à réduire la pollution afin d'obtenir des effets positifs sur la santé des populations. Le même rapport

sénatorial¹³ révèle les conclusions d'une étude portée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) sur les bénéfices sanitaires liés à une baisse des émissions de polluants. Le gain annuel est estimé à plus de 11 milliards d'euros.

Gain annuel de la baisse des polluants

11 milliards d'€

¹¹ MEDINA Sylvia, PASCAL Mathilde ET TILLER Claude - Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique - Synthèse, Santé publique France, 2016, 12 p

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, Santé publique France, 2016, 2 p.

YVON Jean-Marc ET PASCAL Mathilde - Impacts sanitaires de la pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve - Synthèse, Santé publique France, 2017, 6 p.

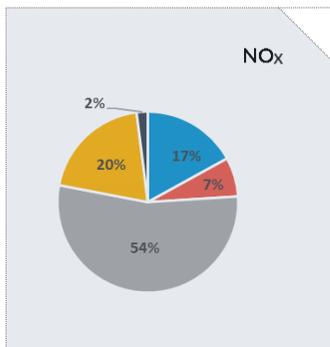
¹² Source : HUSSON Jean-François et AÏCHI Leïla - Pollution de l'air : le coût de l'inaction, Sénat, 2015, 306 p. Rapport et synthèse.

¹³ Ibid

LES PRINCIPAUX POLLUANTS DE L'AIR EN AUVERGNE-RHONE-ALPES¹⁴

En 2015

Oxyde d'azote (NOx)



Origines :

Combustion d'énergies fossiles et engrais azotés

dont NO₂

Conséquences :

Irritation des yeux Irritation des voies respiratoires

Acidification des milieux (chutes des feuilles, nécroses...)

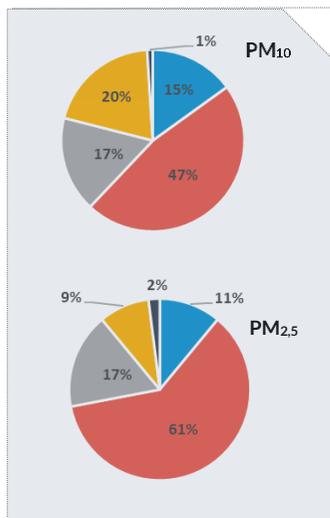
Eutrophisation (déséquilibre nutritif des sols)

Premier émetteur :

Le trafic routier

Particules fines (PM₁₀ ou PM_{2,5})

PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres
PM_{2,5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres



Origines :

Combustions domestiques, industrielles ou transport

Agriculture (épandage, travail au sol...)

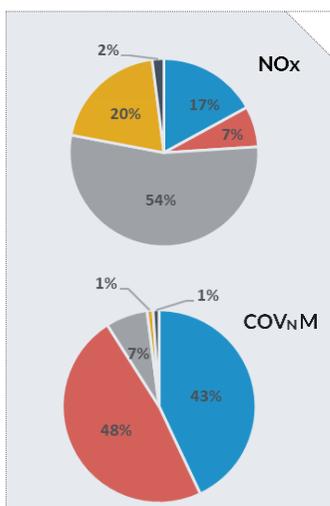
Conséquences :

PM₁₀ : introduction dans le nez et dans les voies aériennes supérieures
PM_{2,5} : introduction jusqu'aux alvéoles pulmonaires

Premier émetteur :

Le secteur résidentiel

Ozone (O₃)



Origines :

Issu de la réaction entre le rayonnement solaire et les polluants dits primaires tels que les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils

Conséquences :

Irritation des yeux Irritation des voies respiratoires

Premiers émetteurs :

NOx : le trafic routier

le secteur résidentiel

le secteur industriel

COVnM : composés volatils non méthaniques

■ Industrie, énergie, déchets ■ Résidentiel
■ Transports ■ Agriculture
■ Tertiaire

¹⁴ CESER Auvergne-Rhône-Alpes à partir du document ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES et DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Agir pour la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes*, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, 18 p.

Plusieurs études ont révélé les impacts sanitaires et les coûts associés de la pollution de l'air sur les populations. Pour répondre à cette question de santé publique, la prise en compte des disparités infrarégionales sont essentielles pour adapter ces actions aux caractéristiques locales.

LES DISPARITÉS INFRARÉGIONALES

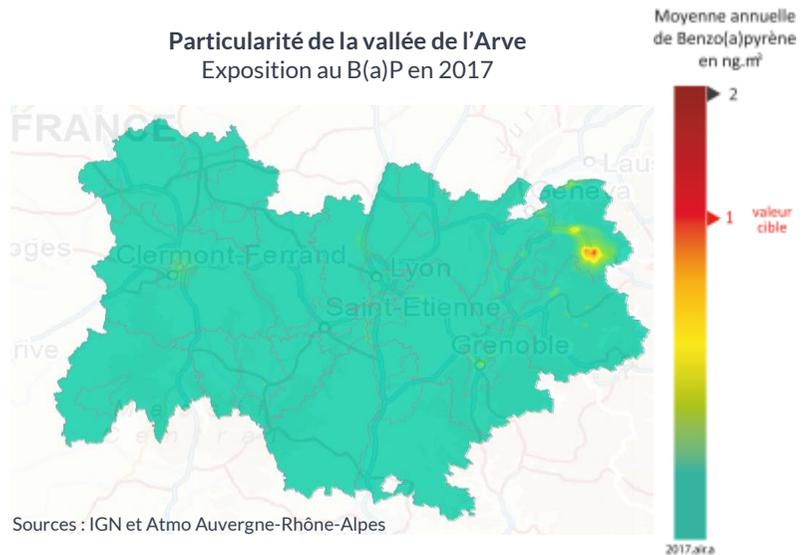
Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air est variable selon plusieurs facteurs : la géographie, les quartiers, le type de polluants, le moment de la journée... Ces disparités rendent plus complexes la réflexion mais elles sont à prendre en considération pour développer des actions adaptées.

Les inégalités territoriales

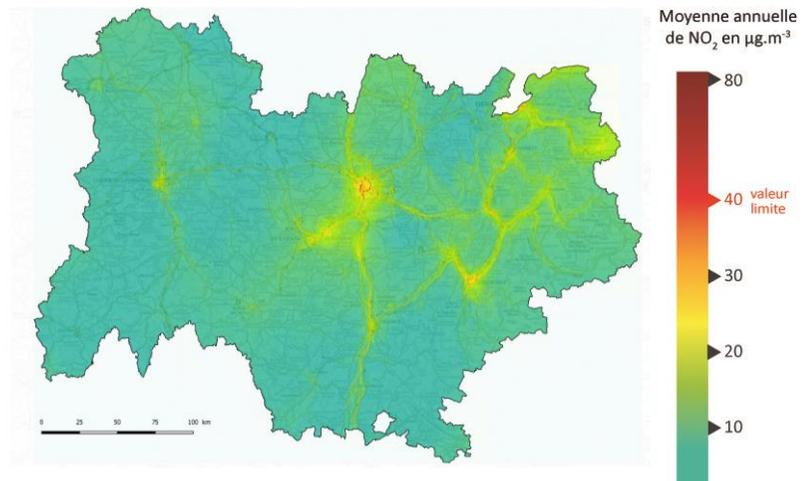
Comme l'illustrent les cartes ci-contre, la qualité de l'air est différente selon les parties de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Se distinguent :

- **Les vallées alpines**, notamment la vallée de l'Arve (cf. carte). Elles sont encaissées et soumises parfois au phénomène d'inversion de températures qui bloque la pollution dans le fond de vallée.
- **Les agglomérations** : Lyon, Grenoble, St-Etienne, Chambéry, Clermont-Ferrand sont particulièrement impactées par la pollution atmosphérique (cf. carte)
- **La vallée du Rhône**, notamment Valence, et son autoroute (cf. carte).
- **En zones rurale et de montagne**, la problématique principale est l'ozone. Il a un impact sur la végétation (biodiversité et rendement agricole) et sur la santé.

Particularité de la vallée de l'Arve
Exposition au B(a)P en 2017



Particularité des axes routiers et grandes agglomérations
Exposition au NO₂ en 2018



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Ces spécificités territoriales conduisent à adopter des actions particulières et adaptées et selon différentes échelles territoriales : urbaine, périurbaine et rurale.

Les disparités sociales face à la pollution de l'air

La situation se révèle complexe face aux **inégalités de santé** liées à la pollution de l'air. Deux mécanismes peuvent expliquer ces inégalités sociales :

1. Le différentiel d'exposition

La pollution atmosphérique est plus élevée à certains endroits et les populations sont donc plus exposées dans ces lieux.

2. Le mécanisme de vulnérabilité

Les populations les plus défavorisées ne sont pas forcément plus exposées mais par leur niveau socio-économique, ces populations sont plus vulnérables aux effets des pollutions.

Ces deux mécanismes peuvent agir séparément ou simultanément.

Le projet EQUIT'AREA¹⁵ a cherché à expliquer les liens entre inégalités sociales et un des polluants atmosphériques majeurs, le dioxyde d'azote (NO₂). Cette étude montre qu'il existe bien un différentiel d'exposition et un différentiel de vulnérabilité. Néanmoins, cette conclusion est à nuancer : il n'y a pas un résultat unique en France.

Les situations de disparités dépendent comme le montre le tableau ci-contre :

- Du territoire, à savoir des agglomérations et de la construction urbaine des différents territoires. Par exemple, à Lyon, c'est la classe intermédiaire qui est la plus exposée.
- Des événements sanitaires.
- Des évolutions spatio-temporelles.

Extrait des résultats du projet EQUIT'AREA

	Lille		Lyon		Paris	
	Infantile	Néonatale	Infantile	Néonatale	Infantile	Néonatale
T1						
Hétérogénéité du territoire	Oui	Oui	Non	Non	Oui → Non	
Clusters	2 → 1		✗	✗	1	✗
Facteurs explicatifs †	SES	SES NO ₂			SES	
T2						
Hétérogénéité du territoire	Oui	Non	Oui	Oui	Oui → Non	
Clusters	1 → ✗		1	1	1	✗
Facteurs explicatifs †	SES		SES&NO ₂	SES	SES	

† SES = la défaveur socio-économique du quartier de résidence
NO₂ = l'exposition au NO₂

Précisions des termes employés :

Analyse de 2 événements sanitaires :

1. la mortalité infantile : mort à moins d'un an de vie.
2. la mortalité néonatale : mort à moins d'un mois de vie.

Cluster : occurrence plus élevée que la normale au sein d'une population donnée, dans une aire géographique déterminée ou sur une période de temps donnée (définition établie à partir de la définition de cluster de cancer retenue sur le site Wikipédia).

2 périodes d'études avec quelques années d'écart : T1 et T2

Note de lecture du tableau :

Les situations de disparités sociales dépendent :

- du territoire.
Sur l'agglomération de Lyon, le niveau socio-économique et l'exposition au NO₂ expliquent l'apparition d'un cluster pour la mortalité infantile. En revanche, pour la mortalité néonatale, seul le facteur socio-économique justifie le cluster détecté. Il y a donc une spécificité géographique sur l'agglomération de Lyon.
- du type d'événement sanitaire étudié.
A Lille, en T1, deux clusters sont apparus pour la mortalité infantile. Sur la même période, un seul cluster est observé pour la mortalité néonatale.
- de la période étudiée.
Sur l'agglomération de Lyon, en T1, aucun cluster n'est détecté. En T2, un cluster apparaît pour chaque événement sanitaire.

Source : Projet EQUIT'AREA, audition de Séverine DEGUEN, Ecole des hautes études en santé publique, le 11 juillet 2019

¹⁵ Audition de Séverine DEGUEN, Ecole des hautes études en santé publique, le 11 juillet 2019.

Aux inégalités de santé s'ajoute la question de la **précarité énergétique**. La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, propose la définition suivante d'une personne en précarité énergétique : « personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Taux de précarité énergétique logement

France : **11,6%**

Région : **18,6%**

Source : Observatoire national de la précarité énergétique

Au-delà des dépenses énergétiques dues au chauffage du logement, une vulnérabilité énergétique liée au déplacement est également retenue. La mobilité se trouve contrainte notamment par les ressources financières, par l'absence de l'offre de transport adaptée et par l'inadéquation entre cette offre et des horaires de travail¹⁶.

Des actions proposées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air peuvent donc se heurter à cette précarité énergétique des populations. A titre d'exemple, le changement pour un foyer à bois performant conduit à une dépense supplémentaire. La prise en compte des ressources financières est parfois intégrée par les collectivités volontaires en proposant une aide variable selon les conditions de ressources.

Vis-à-vis de la complexité de la situation et des différents paramètres intervenant, une étude précise de chaque territoire permet d'apporter les solutions adaptées pour améliorer la qualité de l'air. Elle est donc la base de toute politique publique afin de prendre en compte les caractéristiques territoriales et les disparités sociales, dans une approche globale.

Comme l'indique l'association Fabrique Territoires Santé, dans son dossier-ressources *Précarité et santé environnement : lutter localement contre les inégalités environnementales de santé*, « il est nécessaire de croiser inégalités environnementales, inégalités sociales et inégalités territoriales »¹⁷.

¹⁶ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENERGIE-ENVIRONNEMENT - *Public précaire et déplacements : état des lieux*, Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement, 2017, 50 p.

¹⁷ FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ - *Précarité et santé-environnement : lutter localement contre les inégalités environnementales de santé*, Fabrique Territoires Santé, 2019, p. 19.



Il existe des représentations, des logiques et des freins différents, selon les cibles des politiques publiques, les sources de pollution et les territoires. C'est en les identifiant qu'il est possible d'opter pour les bonnes solutions afin d'améliorer la qualité de l'air régionale.

▶ SELON LES INDIVIDUS

La pollution de l'air est perçue différemment selon les individus. Un écart est observé entre la réalité mesurée de celle-ci et la représentation de la population. Trois exemples illustrent cette situation.

Etude 1 : projet ARVE-PRE2A¹⁸ en vallée de l'Arve

La vallée de l'Arve en Haute-Savoie a fait l'objet d'un projet approfondi sur la perception et le comportement des habitants face à la pollution atmosphérique aux particules fines PM₁₀. Cette étude s'est organisée autour d'une enquête qualitative et quantitative en deux phases. Il en ressort que :

- La prise de conscience du phénomène de la pollution atmosphérique est récente.
- Entre les deux phases d'enquête (2014 et 2016), la perception change : par exemple, 56,7% des enquêtés en 2016, contre 16,5% en 2014, jugent la qualité de l'air comme mauvaise.
- La pollution est perçue comme un bloc homogène.
- Les principales origines de la pollution sont nommées par les enquêtés. Toutefois, l'enquête confirme une sous-estimation de la pollution par un chauffage au bois non performant. Les personnes interrogées citent le trafic routier comme premier secteur pollueur.



BIEN IDENTIFIER LES PERCEPTIONS POUR ADOPTER DES ACTIONS EFFICIENTES

L'état des lieux montre que la pollution de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes a de réels impacts, particulièrement sur la santé des habitants. Des actions sont mises en œuvre et ont été renforcées récemment. Les efforts doivent se poursuivre, motivés par une amélioration globale de la qualité de l'air en région déjà mesurée.

Or, les acteurs se retrouvent pris dans un étau entre l'urgence à agir face à la pollution de l'air et des perceptions et pratiques ancrées depuis longtemps. Face à ce dilemme, le CESER s'est attardé sur les représentations des habitants et des acteurs économiques afin de renforcer l'efficacité des actions en faveur de la qualité de l'air.

¹⁸ PROGRAMME PRIMEQUAL - Le chauffage individuel au bois : des atouts à valoriser, des pratiques et appareils à améliorer, Lyon le 25 septembre 2018, ADEME, 2018, 60 p.

Etude 2 : Enquête sur les perceptions de la qualité de l'air à Lyon (Quartiers de la Croix-Rousse et de Garibaldi)¹⁹

Cette enquête s'appuie sur l'utilisation de l'application Air to go. La question était la suivante : est-ce que l'accès à cette application a conduit à modifier les perceptions de la population en atténuant le filtre sensoriel ? L'étude a été menée en deux phases : le panel n'a pas accès à l'application, puis les citoyens peuvent utiliser cette application.

Cette enquête a montré notamment :

- un écart entre l'indice relevé de qualité de l'air et les niveaux de perception du panel. Une surévaluation de la pollution de l'air par les individus est observée.
- La place relative de l'information dans la perception de la pollution de l'air. Elle est une des variables parmi d'autres.
- Une grande variabilité de la réception de l'information donnée par l'application : rejet de l'information, appropriation, doute...

Etude 3 : Enquête de perception par IPSOS²⁰

En 2013, cette enquête a apporté plusieurs enseignements :

- La population a envie de changer. L'inquiétude est présente mais les citoyens n'ont pas d'information suffisante.
- Il existe une grande variété de publics selon un gradient très large, allant du public non averti aux citoyens très investis.
- En conséquence, en fonction de cette grande variété des publics, une information plus précise peut être diffusée (parents concernés, urbains conscients d'une plus mauvaise qualité de l'air, jeunes actifs...)

Sondage IPSOS – 2013 sur Rhône-Alpes

83% des rhônalpins inquiets de la qualité de l'air

1 rhônalpin sur 2

envisage au moins une action individuelle

2 rhônalpins sur 3

s'estiment mal informés

Source : Audition de Mmes PERSONNAZ et CLOSTRE Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le 11 juillet 2019

En conclusion, la perception du phénomène de la pollution atmosphérique pousse à prendre en compte ces diverses représentations afin d'améliorer l'efficacité des mesures. Une politique publique ciblée seulement sur un type de polluant peut être difficilement appréhendée par la population qui a une perception globale de la pollution de l'air.

SELON LE TYPE DE TERRITOIRES

Une dichotomie entre milieu urbain et milieu plus rural se dessine. Dans les villes, la population se sent plus concernée par la question de la santé. En revanche, en milieu plus rural, les habitants sont davantage dépendants des moyens de transports ou du chauffage au bois. Ils sont moins sensibles aux impacts sanitaires.

De plus, au sein même d'un territoire, les différences peuvent exister, nécessitant d'adapter les mesures d'accompagnement. Par exemple, pour le chauffage au bois,

les acteurs publics engagent des actions en faveur d'appareils performants et de bonnes pratiques. Selon les populations présentes, les actions de communication sont alors plutôt axées sur les économies d'énergie ou bien sur le confort apporté par un appareil performant.

SELON LES SECTEURS DE POLLUTION

Selon les secteurs d'activité, les perceptions et les représentations sont différentes.

Par exemple, la mobilité individuelle dépend entre autre de sa zone de confort personnel. Pour certains habitants, la voiture est considérée comme une bulle de tranquillité, face à des transports collectifs surchargés.

A l'inverse, pour d'autres, les transports en commun offrent un espace de tranquillité où d'autres activités peuvent se dérouler (lecture, réponse aux mails...)²¹

Cinq domaines principaux sont identifiés :

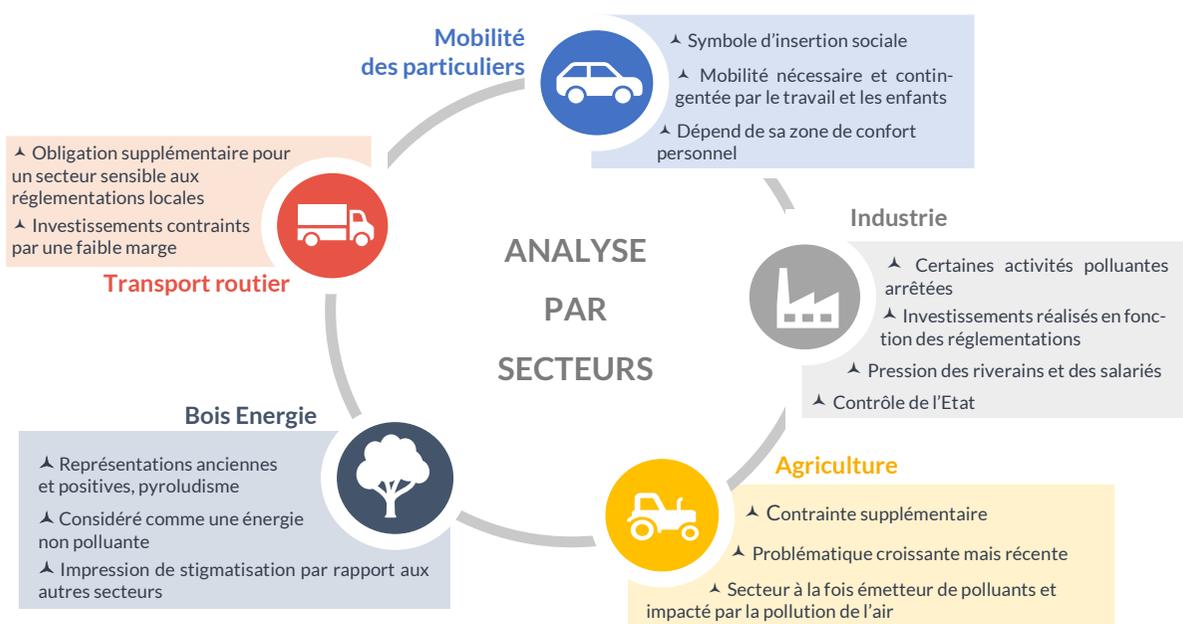
- mobilité des particuliers,
- transport routier,
- bois énergie,
- agriculture,
- industrie.

Le schéma ci-après montre quelques contraintes et perceptions selon ces cinq secteurs.

¹⁹ Auditions de Walid BECHKIT, INSA Lyon et de Lou HERRMANN, ENS Lyon, le 11 octobre 2018.

²⁰ Auditions de Marie-Blanche PERSONNAZ et Isabelle CLOSTRE, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le 11 juillet 2019.

²¹ Audition de Stéphane LABRANCHE, Laboratoire PACTE, le 14 juin 2018.



Ces différentes réflexions révèlent l'importance de comprendre et de prendre en compte les représentations sociétales pour instiller le changement et trouver les leviers d'action. Une bonne connaissance des spécificités d'un territoire, de sa population et des secteurs d'activité est essentielle pour mener des actions efficaces et adaptées, et trouver un équilibre en fonction des contraintes. En les identifiant, il est possible d'adapter les politiques publiques et de favoriser leur mise en œuvre par les acteurs concernés.

ADAPTER ET RENFORCER LES ACTIONS POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES MESSAGES PAR LES PUBLICS

Les actions mises en place par les acteurs visent deux objectifs :

1. Améliorer la prise de conscience de la pollution de l'air.
2. Engager un changement de comportement des publics cibles.

FAVORISER UNE PRISE DE CONSCIENCE POUR FAIRE ÉVOLUER LES RÉFÉRENTIELS

La prise de conscience du problème de la pollution de l'air est récente, liée fortement à la médiatisation des pics de pollution et aux questions de santé publique. Si cette prise de conscience commence à progresser, elle se révèle insuffisante au regard des enjeux

et des changements de comportement nécessaires à engager.

Face à ce déficit, plusieurs constats peuvent servir de point de départ à de nouvelles actions :

- Il existe une méfiance envers les décideurs politiques et envers l'information proposée et disponible.
- La culpabilisation ne fonctionne pas en matière d'éducation et de sensibilisation. La responsabilisation doit être au cœur des mesures prises.
- L'argument du « bien-être de la planète » est difficilement entendable par une partie de la population.
- Une grande diversité de profils existe, allant des citoyens peu avertis à ceux très impliqués.

C'est à partir de ces constats que des pistes de solutions peuvent être formulées autour de deux thématiques : le contenu de l'information et le processus d'informer.

Le contenu de l'information

L'objectif est de transmettre des messages spécifiques destinés à réduire la charge mentale liée aux changements de comportement, afin de faciliter les évolutions :

- Proposer une information simple, claire, pragmatique, positive et légère, et si possible géolocalisée et en temps réel.
- Expliquer succinctement les raisons de la pollution de l'air, son coût et son impact.
- Présenter la pollution de l'air comme une question de santé publique, en plus d'une question environnementale.
- Montrer l'impact sur la santé au niveau individuel, par exemple grâce à des micro capteurs.
- Etablir un contenu différencié en fonction des profils variés (joggeurs, personnes averties, relais médicaux, automobilistes...) et des pollutions associées.
- Confirmer que la problématique de la pollution de l'air ne concerne pas un seul secteur. Elle doit être abordée dans une approche globale et collective pour éviter la stigmatisation d'une catégorie de personnes.



EXEMPLE DE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS²²

L'ADEME a publié en 2018 les résultats d'une enquête sur la connaissance des usages liés au chauffage domestique au bois en France. Il ressort notamment que 42% des personnes interrogées ne sont pas informées d'un pic de pollution et donc ne changent pas d'habitude.

Cette enquête a permis de cerner des grandes catégories de ménages à sensibiliser car ils ont des pratiques les plus polluantes et/ou consomment le plus :

- Les ménages vivant en milieu rural
- et/ou se situant dans la tranche d'âge de 35 à 49 ans
- et/ou disposant de revenus inférieurs à 1500€/mois
- et/ou se chauffant à l'électricité.

Le processus d'information

Face au déficit de confiance, l'objectif est d'assurer la transparence de l'information. Il existe un paradoxe puisque la population souhaite disposer d'information mais ne veut pas la chercher. **C'est l'information qui doit aller vers la population.**

Le processus d'information doit également inclure la population pour qu'elle soit partie prenante. Si le citoyen participe à l'observation, il est plus sensible et peut avoir un impact sur son entourage.

Par exemple, une étude de l'ADEME²³ confirme un effet positif des micro capteurs sur la prise de conscience en matière de la qualité de l'air extérieur. Ces appareils permettent de mesurer la qualité de l'air par l'utilisateur et de rendre compte ainsi des « pratiques polluantes ». Les outils numériques sont très intéressants pour la diffusion de l'information et de sensibilisation. Cette étude montre qu'associé à des outils de visualisation et/ou de partage (smartphone...), les micro capteurs favorisent la communication entre citoyens et sert de « moteur pour la mise en œuvre d'actions collectives ». Toutefois, le rapport propose d'approfondir l'impact des micro capteurs sur le changement de comportement.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a développé une action dans ce sens à travers sa captothèque.



EXEMPLE DE LA CAPTOTHEQUE ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES²⁴

L'association lance fin 2019 un prêt gratuit de capteurs mobiles ou fixes reliés à une plateforme numérique. Ce projet est appelé captotèque. Les utilisateurs peuvent alors visualiser leurs données et celles des autres capteurs. Le personnel d'Atmo Auvergne-Rhône-

Alpes apporte un accompagnement pour comprendre les phénomènes. Au-delà de la mesure personnelle, cette action a pour objectif de créer un observatoire augmenté, collaboratif et participatif. Les expérimentations à Grenoble, sur la Communauté de communes du Mont Blanc et à Clermont-Ferrand montrent un fort engouement des habitants.

Au-delà de la population générale, les contacts entre les acteurs en faveur de la qualité de l'air et les secteurs économiques concernés sont également importants. En associant les agriculteurs, les représentants du transport routier ou bien les industriels dans des projets de protection de l'air, ils se retrouvent impliqués et engagés.



EXEMPLE DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN AGRICULTURE²⁵

L'ADEME a édité, en 2019, 14 fiches de bonnes pratiques à destination des organismes de conseil agricole en s'appuyant sur un collège d'experts. Ces fiches touchent par exemple l'alimentation, le stockage d'effluents ou les pratiques d'épandage.

Il ressort que la communication doit concerner l'ensemble de la chaîne : du grand public jusqu'aux acteurs professionnels. Une très forte animation et un accompagnement sont nécessaires. Lorsqu'une personne est informée et sensibilisée, elle peut devenir un puissant relais dans son entourage.

Après la prise de conscience du phénomène de la pollution atmosphérique, l'étape suivante recherchée est d'infléchir les comportements. Ces évolutions appellent à une approche globale combinant les différents outils mis à la disposition des acteurs.

²² ADEME, BIOMASSE NORMANDIE, BVA, COSTIC et SOLAGRO - Connaissance des usages liés au chauffage domestique au bois en France : enquête sur les pratiques d'utilisation des équipements domestiques de chauffage au bois, ADEME, 2018, 53 p.

²³ SAÏDI Nada, PLANCHON Marianne, DELOITTE DÉVELOPPEMENT DURABLE et ALLARD Laurence - Liens entre données individuelles, changement de comportement et mise en œuvre de pratiques favorables à la qualité de l'air : quel apport des microcapteurs ?, ADEME, 2017, 101 p.

²⁴ Audition de Marie-Blanche PERSONNAZ et Isabelle CLOSTRE, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le 11 juillet 2019.

²⁵ ADEME - Rapport d'étude « Guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air » et sa synthèse, ADEME, 2019, 116 p.

COMBINER LES DIFFÉRENTS OUTILS POUR INFLÉCHIR LES COMPORTEMENTS

L'information sur la pollution atmosphérique ne suffit pas pour faire évoluer les comportements. Les individus doivent pouvoir mesurer des effets immédiats. Cela s'explique par des freins et des déterminants qui poussent à associer les différents instruments disponibles.

Lever les freins

Les freins identifiés au changement de comportements se répartissent en deux catégories : les freins globaux et les freins spécifiques à un secteur. Quelques freins ont été identifiés lors des auditions et des débats en commission.

Freins généraux

- Investissement élevé
- Insuffisance de connaissances des effets de la pollution de l'air sur la santé et ses coûts financiers
- Absence de frontière de la pollution de l'air : difficulté à identifier la source de pollution et pollution provenant de l'extérieur du territoire
- Difficulté de perception de la pollution de l'air
- Héritage d'un modèle d'aménagement du territoire
- Enchevêtrement des compétences.

Bois énergie

- Attachement à l'appareil
- Utilisation en appoint ou en loisir
- Représentation positive du foyer ouvert

Agriculture

- Outil de production vivant, dans un milieu ouvert
- Activité fortement dépendante des conditions météorologiques
- Sources d'émissions multiples en région, beaucoup de polyculture et d'élevage
- 63% du territoire régional classé en zone de montagne

Mobilité individuelle

- Absence d'alternatives à la voiture individuelle
- Temps de trajet : gain de temps et/ou fiabilité du temps de trajet non assuré, en dehors du véhicule particulier
- Horaires libres
- Lobbying publicitaire sur la voiture.

Transport routier

- Faible marge
- Forte concurrence
- Impact des flux tendus.

Au-delà de freins identifiés, les politiques publiques doivent également prendre en compte les déterminants qui peuvent aboutir à un changement de comportement.

S'approprier les déterminants

Plusieurs déterminants²⁶ interviennent dans le comportement :

- Les contraintes sociales
Exemple : possession d'une voiture, signe d'insertion sociale
- Les réalités sociotechniques
Exemple : création de pistes cyclables nécessaires pour développer la pratique
- La rationalité individuelle
Exemple : rejet de sa propre contribution à la pollution de l'air sur d'autres secteurs tels que l'industrie et le transport routier.

L'incitation douce par le nudge

Le nudge est le fait de changer de comportement, à travers un biais détourné, en proposant un choix alternatif.

Exemple : la poubelle en forme de panier basket pour jeter ses déchets. La dimension ludique et de challenge a une grande efficacité.

Le nudge s'appuie sur les automatismes et les réflexes. Il n'y a pas besoin de le convaincre ni de réfléchir, à la différence de la communication « classique ». Le nudge est produit à partir d'études comportementales aux niveaux quantitatif et qualitatif croisant les dimensions politique, de communication et de psychologie. Il s'applique très bien aux problématiques environnementales.

En matière de pollution de l'air, les nudges peuvent être une des solutions parmi un panel d'actions. Il s'agit alors de trouver un ou plusieurs nudges en fonction du secteur concerné.

Exemple : en matière de mobilité individuelle, le nudge serait d'aposer des bandes sur la chaussée et dans une certaine position, obligeant les conducteurs de fait à ralentir.

Le nudge permet d'intervenir à court terme face à l'urgence. La sensibilisation intervient à plus long terme, sur le raisonnement.

²⁶ Source : Audition de Guillaume GAY, Ministère de la transition écologique et solidaire, le 14 février 2019.

Par conséquent, il est nécessaire d'agir simultanément sur tous les déterminants en même temps et de combiner les actions à 2 échelles :

- collective

N'ayant pas de frontière, la pollution atmosphérique touche l'ensemble des acteurs de la société, grand public mais aussi acteurs économiques.

- individuelle

La marge de manœuvre est importante mais le processus est progressif. Le changement de comportement est une partie du projet. Il faut offrir aux individus la possibilité de changer.

En prenant en compte les freins et les déterminants, les politiques publiques s'appuient sur 4 principaux outils.

La nécessité de combiner les 4 outils

Quatre principaux outils²⁷ ont été identifiés pour faire évoluer les comportements (schéma ci-contre).

Il ressort que les quatre instruments ci-dessus doivent être associés **simultanément**. Par exemple, la mise en place d'une incitation financière seule pour changer un foyer au bois peu performant ne suffit pas à déclencher une évolution du comportement. L'information et la sensibilisation doivent donc être associées à un accompagnement, à de la contrainte et à une incitation.

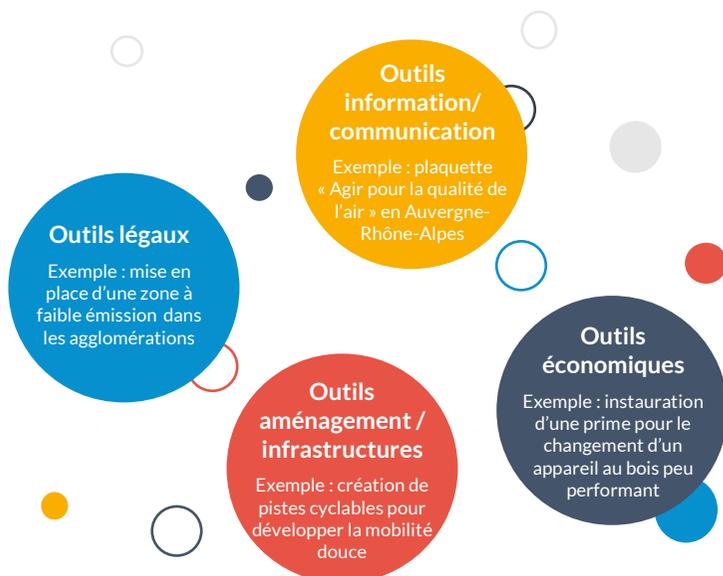
Toutefois, il est important de rappeler que la contrainte doit être utilisée à bon escient. Les mesures contraignantes doivent s'appliquer avec une certaine progressivité et être accompagnées. Par exemple, lors de la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) sur la métropole de Lyon, des dérogations ont été retenues et une aide au renouvellement des véhicules a été adoptée.

EXEMPLE DU TRANSPORT ROUTIER²⁸

Pour le secteur routier, les émissions de NOx sont le prochain défi. Plusieurs facteurs sont identifiés pour faire évoluer le secteur :

- La fiscalité des carburants
- La contrainte liée à la circulation telle que les zones à faible émission
- Les relations commerciales : la grande distribution demande des véhicules propres pour des raisons marketing mais aussi pour la cotation financière. La performance environnementale est très importante.
- La transition énergétique.

L'objectif de la fédération nationale des transports routiers (FNTR) est de faire de la suppression annoncée des diesels dans les villes une opportunité : il s'agit d'avoir accès à des marchés que les concurrents ne pourraient pas obtenir. Les perspectives pour réduire la pollution atmosphérique s'orientent vers un mix énergétique de carburants selon les besoins (diesels, bioGNV, essences, électriques...).



²⁷ Audition de Guillaume GAY, Ministère de la transition écologique et solidaire, le 14 février 2019.

²⁸ Audition de Benoit DALY, FNTR, le 11 octobre 2018.



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Présentation des axes

- ▶ **Axe 1 STRUCTURONS**
- ▶ **Axe 2 INFORMONS ET COMMUNIQUONS**
- ▶ **Axe 3 ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES**



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

En préambule des préconisations, le CESER tient à rappeler l'importance de la cohérence et de l'exemplarité des acteurs publics sur les questions de qualité de l'air. Le message délivré ne doit pas être en contradiction avec la réalité du terrain.

AXE 1

STRUCTURONS

► **Préconisation 1 :** **INTÉGRER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS CHAQUE POLITIQUE PUBLIQUE REGIONALE**

Toutes les politiques publiques sectorielles régionales sont impactées par la problématique de la qualité de l'air : santé, transport, industrie, agriculture, environnement... De multiples acteurs interviennent : l'Etat, le Conseil régional, les collectivités en charge de certaines politiques, les associations dont Atmo Auvergne-Rhône-Alpes... En conséquence, au sein de chaque politique publique, il est nécessaire d'avoir un pilotage régional qui intègre la qualité de l'air.

Porteur de projet :

- Le Conseil régional.

Principales conditions de réussite :

- Dépasser le cloisonnement et le fonctionnement en silo parmi les acteurs concernés ;
- Lever la résistance de certains secteurs d'activité ressentant la qualité de l'air comme une contrainte supplémentaire.

► **Préconisation 2 :** **ENGAGER UN PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

Cette préconisation permet d'associer toutes les parties prenantes et de trouver des solutions concrètes et adaptées à chaque domaine d'activité. En effet, chaque secteur économique (agriculture, industrie, transport routier, logement principalement) a ses propres représentations, ses contraintes et ses freins. Les prendre en compte favorise une meilleure mise en œuvre des actions pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Porteurs de projet :

- Le Conseil régional,
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les branches professionnelles.

Principales conditions de réussite :

- Fédérer les différents acteurs autour de cette idée ;
- Dépasser les freins et représentations différents selon le domaine d'activité.



► *Préconisation 3 :*

METTRE EN PLACE UN ESPACE UNIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR L'ÉNERGIE, LE CLIMAT ET L'AIR

La question de la qualité de l'air est transversale et elle a des impacts sur les différentes politiques sectorielles. Elle est fortement liée aux questions d'énergie et de climat. Par une entrée globale, les citoyens trouveraient ainsi une information générale sur les différents thèmes.

Les espaces info-énergie ont déjà une mission importante d'information sur l'énergie et le climat. Un rapprochement avec Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes apporterait une dimension complémentaire sur la pollution de l'air. Au-delà de la structure technique à mettre en place, un portage politique par l'Etat et les collectivités territoriales est essentiel.

Porteurs de projet :

- Le Conseil régional,
- L'Etat
- Les collectivités locales
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- Les espaces info énergies

Principales conditions de réussite :

- S'appuyer sur des acteurs mobilisés
- Dépasser le cloisonnement entre les politiques publiques



AXE 2

INFORMONS ET COMMUNIQUONS

► Préconisation 4 : CRÉER ET DIFFUSER UN SLOGAN UNIQUE

L'air n'a pas de frontières, et nous sommes tous acteurs : urbains comme ruraux, et quel que soit le domaine d'activité. L'objectif d'un slogan, tel que « Tous concernés par la qualité de l'air », est de prendre conscience du phénomène, de partager collectivement une même problématique et de se rapprocher pour œuvrer ensemble. C'est une première étape avant de mettre en place des actions concrètes.

La mise en œuvre se traduit, par exemple, par :

- La diffusion d'un slogan tel que « tous concernés par la qualité de l'air » dans l'information quotidienne vers les citoyens (panneaux électroniques d'information variable, bulletin des collectivités...)
- L'appui des médias régionaux pour diffuser ce slogan sur la qualité de l'air.

Porteurs de projet :

- Le Conseil régional et l'Etat pour l'impulsion
- Les relais de terrain pour la mise en œuvre pratique : collectivités locales, acteurs privés, établissements scolaires, associations, médias...

Principales conditions de réussite :

- Trouver un slogan percutant
- Toucher un public diffus
- Trouver les bons outils de communication pour assurer une diffusion massive
- Multiplier les campagnes de communication
- Dépasser les freins et représentations différents selon les sources de pollution

► Préconisation 5 : MOBILISER AU QUOTIDIEN TOUS LES VECTEURS D'INFORMATION

Cette préconisation a pour objectif de démultiplier la diffusion des messages sur la qualité de l'air.

La mise en œuvre se traduit, par exemple, par :

- L'utilisation des **panneaux électroniques** d'information variable : arrêts de bus, autoroutes, information municipale, grandes surfaces, entreprises, etc.
- L'appui des **médias régionaux** pour diffuser des messages sur la qualité de l'air avec le bulletin météorologique : indice Atmo et recommandations. L'indice est déjà présent dans certains journaux en lien avec le bulletin météorologique et il pourrait être complété par des bonnes pratiques.
- Les **réseaux sociaux**.
- Une **communication claire**, en cas d'accident, afin que les populations adoptent les comportements adaptés en toute confiance.

Porteurs de projet :

- Les collectivités,
- Les autorités organisatrices des transports
- Les médias régionaux,
- Météo France,
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les entreprises,
- L'ARS...

Principales conditions de réussite :

- S'assurer de l'acceptation par les différents acteurs : médias, collectivités, entreprises...
- Multiplier les campagnes pour favoriser l'appropriation des populations.

► **Préconisation 6 :**

DIFFUSER UNE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE EN DIRECTION DES AUTOMOBILISTES

Les automobilistes sont une des cibles de mesures en faveur de la qualité de l'air : à la fois, ils génèrent de la pollution, mais ils la subissent également dans un habitacle fermé.

La mise en œuvre de cette préconisation peut se traduire autour de deux idées :

1. Alerter les automobilistes de l'impact direct de la pollution atmosphérique sur leur santé au sein de leur véhicule
2. Informer les citoyens sur les alternatives à l'automobile

Porteurs de projet :

- Le Conseil régional et l'Etat pour l'impulsion
- Les relais de terrain pour la mise en œuvre pratique : collectivités et acteurs privés
- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
- Prévention routière
- Structures en charge des transports

Principales conditions de réussite :

- **Proposer des alternatives incitatives, efficaces et accessibles pour faciliter le changement de comportement.**
- Coordonner les acteurs
- Eviter la banalisation du message et individualiser les données
- Adapter la communication aux alternatives existantes sur chaque territoire
- Dépasser les freins et représentations des habitants pour modifier leur comportement
- Trouver le contenu pertinent du message : simple, clair, pragmatique, positif et léger, si possible en temps réel et géolocalisé.

► **Préconisation 7 :**

DÉMULTIPLIER LES NUDGES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Le nudge est un outil innovant de changement de comportement qui s'appuie sur les automatismes et les réflexes des populations. C'est une incitation douce qui, par sa définition, n'appelle ni à convaincre, ni à réfléchir.

Porteurs de projet :

- Les collectivités locales.

Principales conditions de réussite :

- Renouveler régulièrement les nudges pour stimuler les usagers
- Réaliser une étude comportementale précise dans chaque situation



AXE 3

ADOPTONS DES BONNES PRATIQUES

► Préconisation 8 :

METTRE UN « TOTEM » DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE AVEC UN CAPTEUR DE POLLUTION

Cette préconisation vise à sensibiliser²⁹ les jeunes dès le plus jeune âge quant à l'impact de leur geste quotidien sur la pollution induite et donc sur leur santé. La mise en place d'un totem est également un moyen d'informer et de sensibiliser les accompagnateurs des enfants.

La mise en œuvre se traduit, par exemple, par un affichage de la qualité de l'air avec une image/une couleur, les jeunes pouvant visualiser rapidement la qualité de l'air.

Porteurs de projet :

- Les communes
- Les Conseils départementaux
- Le Conseil régional
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- L'éducation nationale
- Les associations d'éducation populaire

Principales conditions de réussite :

- Insuffler une volonté de mise en œuvre par les élus politiques et les chefs d'établissements
- Coordonner les acteurs

► Préconisation 9 :

CRÉER UNE PLATEFORME DES BONNES PRATIQUES DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les collectivités et les acteurs économiques mettent en place des actions destinées à améliorer la qualité de l'air. En les regroupant dans une seule base, cette plateforme permet aux autres partenaires de bénéficier du retour d'expérience, de montrer les résultats, d'identifier les freins et les leviers, les difficultés.

Par exemple, cette plateforme peut présenter les actions menées dans la vallée de l'Arve en matière de remplacement de chauffage au bois peu performant et les résultats obtenus.

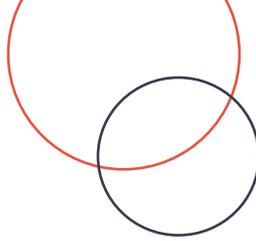
Porteurs de projets

- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- ADEME

Principales conditions de réussite :

- Mobiliser les acteurs
- Recenser les actions
- Maintenir et actualiser la plateforme régulièrement

²⁹ A noter que le site internet ABC d'Air recense toutes les ressources pédagogiques disponibles en France sur la thématique de la pollution de l'air. FÉDÉRATION ATMO FRANCE - *Abc d'air*, URL : <https://abc-dair.org/>



► *Préconisation 10 :*

COMMUNIQUER SUR TOUS LES SUPPORTS D'INFORMATION LE TARIF RÉDUIT, VOIRE GRATUIT, DES TRANSPORTS EN COMMUN LORS DES PICS DE POLLUTION

Plusieurs structures en charge des transports adoptent des tarifs préférentiels des transports en commun lors des pics de pollution. Il s'agit de réduire le trafic routier et d'apporter une solution lors de la mise en place de la circulation différenciée. Cette mesure doit être mieux mise en valeur à travers les médias locaux et nationaux, les panneaux lumineux...

Porteurs de projet :

- Les structures en charge des transports
- Les collectivités
- Les médias

Principales conditions de réussite :

- Convaincre les acteurs de communiquer à grande échelle
- Assurer une réactivité importante des acteurs lorsque le tarif préférentiel est mis en place
- Dépasser les freins des habitants à changer leurs habitudes de transport, le coût n'étant pas le seul obstacle



CONCLUSION

En Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air s'est améliorée, sauf pour l'ozone. Malgré cette tendance positive, les valeurs de la réglementation européenne ne sont pas toutes respectées, encore moins celles de l'OMS. La prise de conscience du phénomène de pollution de l'air progresse, en lien notamment avec la médiatisation lors des pics de pollution. Pourtant, elle reste encore insuffisante et l'étape supplémentaire du changement de comportement est difficilement franchie.

Le rapport « Les Français et l'environnement » de novembre 2018³⁰ établit que les deux premières préoccupations des enquêtés en matière de pollution atmosphérique se cristallisent sur :

- la circulation routière
- et l'industrie.

Ces préoccupations, comme celles des acteurs économiques, doivent être intégrées dans la construction de politiques publiques en faveur de la qualité de l'air. En effet, les conceptions et les logiques varient en fonction des individus, des territoires et des secteurs d'activité (mobilité, chauffage au bois, industrie, logement ou bien agriculture). Face à ces perceptions diverses, les actions en faveur de la qualité de l'air ne peuvent qu'être diversifiées.

Les multiples freins au changement de comportement obligent également à proposer des solutions adaptées à chaque cible visée par une politique publique comportementale.

Appuyant sur les différents déterminants, leviers et blocages, une combinaison des outils à disposition est à mettre en œuvre pour une réussite complète :

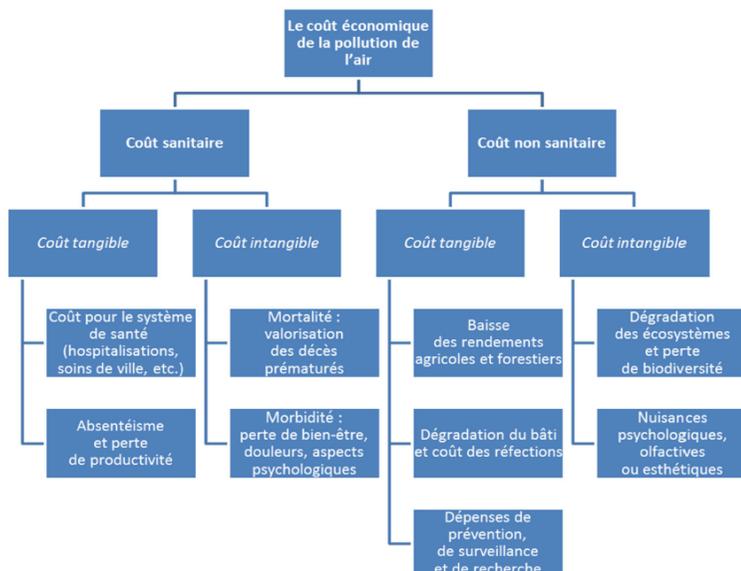
- Information et sensibilisation fondées sur un contenu spécifique, participatif et inclusive ;
- Contrainte utilisée à bon escient et adaptable ;
- Instruments d'infrastructure à développer dans un souci de protection de la qualité de l'air ;
- Incitations financières suffisantes.

Pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à la pollution atmosphérique, la réponse se révèle alors à multiples facettes. Le CESER a formulé 10 préconisations dans ce sens.

³⁰ ADEME et OPINIONWAY - *Les Français et l'environnement : enquête annuelle vague 5. Synthèse*, ADEME, 2018, 5 p.

► **Un coût important et protéiforme**³¹

Aperçu synthétique du coût économique de la pollution de l'air



Source : commission d'enquête

ANNEXE

■ **Un coût sanitaire** : il s'agit d'abord d'un coût **tangible**, qui se mesure principalement à travers les dépenses de santé remboursées par l'assurance maladie afin de prendre en charge les pathologies imputables à la pollution de l'air, qu'il s'agisse des hospitalisations, des soins de villes ou du versement d'indemnités journalières et de pensions d'invalidité. Ce coût est directement appréhendable en termes de richesse nationale et de produit intérieur brut (PIB). Il peut être estimé à *minima* à **3 milliards d'euros par an**.

La pollution de l'air a également un coût sanitaire **intangible**, dit coût social ou socio-économique, associé à la mortalité et à la morbidité imputables à la pollution de l'air. Ce coût, associé à une perte de bien-être, n'a pas d'impact direct sur le solde des finances publiques et qui ne peut par conséquent pas être exprimé en part de PIB. Selon l'étude menée dans le cadre du programme européen en 2005 « Air pur

pour l'Europe », ce coût s'établit **entre 68 et 97 milliards d'euros par an** pour la France. Par ailleurs, le coût de la **pollution de l'air intérieur** a été évalué par l'Anses et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) à un **montant de près de 20 milliards d'euros par an**.

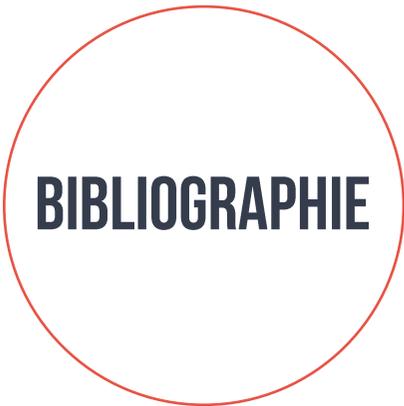
■ **Un coût non sanitaire** : les polluants de l'air sont également responsables d'impacts négatifs en termes de baisse de rendements agricoles, de perte de biodiversité ou de dégradation et d'érosion des bâtiments. Ces impacts ont un coût non négligeable, bien que difficilement mesurable. Par ailleurs, plusieurs « **coûts cachés** » sont associés à la lutte contre la pollution de l'air, à l'instar des dépenses liées aux activités de prévention et de recherche menées par l'administration ou par les agences sanitaires. Le coût non sanitaire est à *minima* de **4,3 milliards d'euros par an**.

³¹ HUSSON JEAN-FRANÇOIS ET AÏCHI LEILA - *Pollution de l'air : le coût de l'inaction*. Synthèse, Sénat, 2015, p. 5



BIBLIOGRAPHIE

- **ADEME** - *Rapport d'étude « Guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air » et sa synthèse*, ADEME, 2019, 116 p.
- **ADEME, BIOMASSE NORMANDIE, BVA, COSTIC ET SOLAGRO** - *Connaissance des usages liés au chauffage domestique au bois en France : enquête sur les pratiques d'utilisation des équipements domestiques de chauffage au bois*, ADEME, 2018, 53 p.
- **ADEME ET OPINIONWAY** - *Les Français et l'environnement : enquête annuelle vague 5. Synthèse*, ADEME, 2018, 5 p.
- **AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL** - *Pollution de l'air : nouvelles connaissances sur les particules de l'air ambiant et l'impact du trafic routier*, ANSES, 16 juillet 2019. URL : <https://www.anses.fr/fr/content/pollution-de-l%E2%80%99air-nouvelles-connaissances-sur-les-particules-de-l%E2%80%99air-ambiant-et-l%E2%80%99impact>. Consulté le 25 septembre 2019.
- **AIR RHÔNE-ALPES** - *Air Rhône-Alpes dresse le bilan de la qualité de l'air en 2013*, Air Rhône-Alpes, 2014, 29 p.
- **ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - *Qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes : bilan de l'année 2018*, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 70 p.
- **ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - 2016** : *l'amélioration de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes se confirme*, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, 23 p.
- **ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - *Agir pour la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes*, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, 18 p.
- **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENERGIE-ENVIRONNEMENT** -, *Public précaire et déplacements : état des lieux*, Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement, 2017, 50 p.
- **AVIGNON Claire** - « Malgré des progrès, la situation environnementale de la France reste à plusieurs égards « préoccupante » (Commission) », *AEF info*, 8 avril 2019, dépêche n° 604349, URL : <https://www.aefinfo.fr>. Consulté le 25 septembre.
- **BEAUMONT Benjamin ET FERRANTE Aline** - « Les territoires de la région face au défi du développement durable », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, juillet 2018. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3590420>. Consulté le 25 septembre 2019.
- **COCHEZ Nicolas, DURIEUX Eric ET LEVY David** - « Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première*, janvier 2015. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283764>. Consulté le 25 septembre 2019.
- **COMMISSION EUROPÉENNE** - *L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019. Rapport par pays : France*, Union européenne, 2019, 44 p.
- **COUR DES COMPTES** - *Les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air*, Cour des Comptes, 2015, 123 p.



BIBLIOGRAPHIE

- **DEVALIÈRE Isolde, CLÉMENT Mathilde ET DUSSUD François-Xavier** - *Suivi annuel de la précarité énergétique : un nouvel enjeu pour l'ONPE*, ONPE, 2018, 14 p.
- **FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ** - *Précarité et santé-environnement : lutter localement contre les inégalités environnementales de santé*, Fabrique Territoires Santé, 2019, 82 p.
- **GODZINSKI Alexandre ET SUAREZ CASTILLO Milena** - « La pollution de l'air due au trafic automobile augmente les admissions aux urgences pour maladies respiratoires », *Insee Analyses*, 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4160040>. Consulté le 25 septembre.
- **GRIESSINGER Thibaud** - *Transition écologique : quel apport des sciences comportementales ?*, Direction interministérielle de la transformation publique, 2019, 43 p.
- **HERBELOT Nadia, DEGUEN Séverine ET MARCHANDISE Charlotte** - « Inégalités sociales : comprendre et agir », *Ademe & Vous Le Mag*, septembre 2016, p. 9.
- **HUSSON Jean-François ET AÏCHI Leïla** - *Pollution de l'air : le coût de l'inaction*, Sénat, 2015, 306 p.
- **HUSSON Jean-François ET AÏCHI Leïla** - *Pollution de l'air : le coût de l'inaction. Synthèse*, Sénat, 2015, 8 p.
- **LUMIÈRES DE LA VILLE** - *Pollution atmosphérique : l'organisation des villes remise en cause ?*, Lumières de la ville, 1^{er} mars 2019. URL : <https://lumieresdelaville.net/pollution-atmospherique-lorganisation-urbaine-villes-remise-cause/>. Consulté le 25 septembre.
- **MANDARD Stéphane** - « Le bilan de la pollution de l'air revu à la hausse », *Le Monde*, 14 mars 2019.
- **MEDINA Sylvia, PASCAL Mathilde ET TILLIER Claude** - *Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique* - Synthèse, Santé publique France, 2016, 12 p.
- **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** - *Politiques publiques de A à Z : air extérieur*, Ministère de la Transition écologique et solidaire. URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/air-exterieur>. Consulté le 25 septembre 2019.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** - « Qualité de l'air ambiant et santé », OMS, 2 mai 2018. URL : [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-\(outdoor\)-air-quality-and-health](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-(outdoor)-air-quality-and-health). Consulté le 25 septembre 2019.
- **PRÉFECTURE DE LA DRÔME** - *Publication des feuilles de route sur la qualité de l'air*, 18 avril 2018, Préfecture de la Drôme. URL : <http://www.drome.gouv.fr/publication-des-feuilles-de-route-sur-la-qualite-a6180.html>. Consulté le 25 septembre 2019.
- **PROGRAMME PRIMEQUAL** - *Le chauffage individuel au bois : des atouts à valoriser, des pratiques et appareils à améliorer*, Lyon le 25 septembre 2018, ADEME, 2018, 60 p.



BIBLIOGRAPHIE

- **SAÏDI Nada, PLANCHON Marianne, DELOITTE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ALLARD Laurence** - *Liens entre données individuelles, changement de comportement et mise en œuvre de pratiques favorables à la qualité de l'air : quel apport des microcapteurs ?*, ADEME, 2017, 101 p.
- **SANTÉ PUBLIQUE FRANCE** - *Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Auvergne-Rhône-Alpes*, Santé publique France, 2016, 2 p.
- **YVON Jean-Marc ET PASCAL Mathilde** - *Impacts sanitaires de la pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve - Synthèse*, Santé publique France, 2017, 6 p.
- *Cluster de cancers*, Wikipédia, 2019. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cluster_de_cancer. Consulté le 25 septembre 2019.

Sites internet :

- **ADEME** - *La conso collab : étude sur ses impacts environnementaux, 2016*, URL : <http://www.etudeconsocollab2016.ademe.fr/>
- **ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRÉVENTION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR** - *Respire*, URL : <https://www.respire-asso.org/>
- **ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - *Atmo Auvergne-Rhône-Alpes*, URL : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>
- **CITEPA** - *Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique*, URL : <https://www.citepa.org/fr/>
- **LÉGIFRANCE** - *Légifrance*, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- **MÉTROPOLE DE LYON** - *[R]Challenge*, URL : <https://air-challenge.grand-lyon.com/>
- **ORHANE** - *Observatoire régional harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des nuisances sonores*, URL : <http://www.orhane.fr/>
- **FÉDÉRATION ATMO FRANCE** - *Abc d'air*, URL : <https://abc-dair.org/>



GLOSSAIRE

AASQA : associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement, et du travail

ARS : agence régionale de la santé

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EIS : évaluation de l'impact sanitaire

FNTR : fédération nationale des transports routiers

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

MTD : meilleures techniques disponibles

OMS : organisation mondiale de la santé

PCAET : plan climat-air-énergie territorial

PLU : plan local d'urbanisme

PPA : plan de protection de l'atmosphère

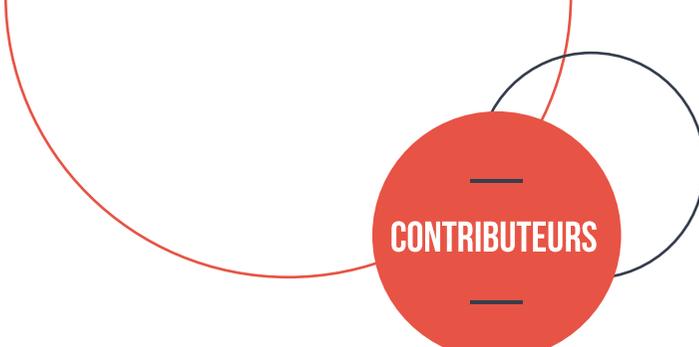
PREPA : plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

SCOT : schéma de cohérence territoriale

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TPE : très petite entreprise

ZFE : zone à faibles émissions



CONTRIBUTEURS

► Georges EROME

Président de la commission « Environnement et transition énergétique »

► Laurent CARUANA

Premier Vice-Président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- BOISSELON Alain (UNICEM)
- CHABBAL Jean (Pôle compétitivité)
- CHAVOT Christophe (COOP)
- COMBE Véronique (FRSEA)
- CORNUT Jean-Marc (FTP)
- FURMINIEUX René-Pierre (Chimie)
- GUINAND Jean (Conf. paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coordination rurale)

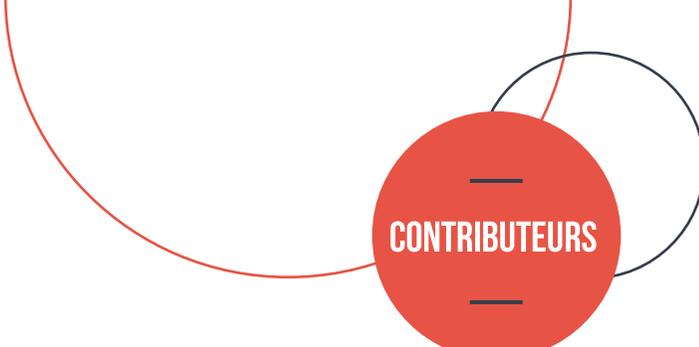
COLLÈGE 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- FASOLA Blanche (CFDT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)

COLLÈGE 3 ET 4*

- ARGENSON Jean-Jacques (SOLHA)
- AUBERGER Eliane (Espaces naturels)
- BARATAY Denis (Personnalité qualifiée)
- FAUREAU Bernard (Personnalité qualifiée)
- GOUEDARD-COMTE M. Elisabeth (Insertion)
- GUIEAU Willy (PQ Environnement)
- HABOUZIT Michel (Personnalité qualifiée)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

COLLÈGE 1*

- LEROY Jérémy (Jeunes agriculteurs)
- THAUVETTE Alain (SNCF)
- MARTEL Alain (Pole compétitivité)
- MOLLARD André (CRMA)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (FF Bâtiment)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- TRICHARD Alain (ARIA)

COLLÈGE 2*

- MUSSET Sophie (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- RODRIGUEZ Vincent (CGT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- SEGAULT Hélène (FO)
- VELARD Patrick (SOLIDAIRES)

COLLÈGE 3 ET 4*

- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- MONNET Alexis (CRAJEP)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FRAPNA)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

REMERCIEMENTS

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

BECHKIT Walid, Enseignant-Chercheur, Département Télécommunications INSA Lyon

BONNICHON Olivier, Directeur de la coordination éditoriale, Groupe Centre France - La Montagne

BROYER Séverine, Chargée de mission « Recherche Innovation Développement », Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes

CAILLAUD Sabine, Maitresse de conférences en psychologie sociale, Laboratoire GREPS, Université Lyon 2

CLOSTRE Isabelle, Responsable communication, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

COPPARD André, Elu à la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

D'ASSIGNY Jérôme, Délégué régional, ADEME Auvergne-Rhône-Alpes

DALY Benoit, Secrétaire Général, FNTR

DANSETTE Christophe, Directeur de projets, Vencorex

DEGUEN Séverine, Professeure « Biostatistique et épidémiologie environnementale – analyse spatiale », Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

DURIN Bertrand, Chef de pôle « Climat Air Energie », DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

DUTRONCY Jérôme, Vice-Président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité, Grenoble Alpes Métropole

EVARD Nicolas, Maire de Servoz

FOURNIER Eric, Vice-Président Délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs Naturels régionaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

GAY Guillaume, Chargé de mission « recherche en santé environnement », Ministère de la Transition écologique et solidaire

HERRMANN Lou, Docteure en urbanisme, ENS Lyon

LABRANCHE Stéphane, Chercheur, Laboratoire PACTE

MAISONNY Marc, Directeur Délégué Prévention et Protection de la santé, Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

MARTIN Brigitte, Directrice Adjointe, IFP Energies Nouvelles – Centre de résultats transports

MERCUROL Armelle, Responsable de la cellule environnement extérieur, Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

MERIGOUT Sébastien, Fondateur de la Planète Nudge

NAHMIAIS Alain, Président, Association pour le respect du site du Mont-Blanc

PERSONNAZ Marie-Blanche, Directrice Générale, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

RAUX Charles, Chercheur, Laboratoire Aménagement Économie Transports (LAET)

TRAPPIER Anne, Présidente, Association Inspire

VALLET Julie, Chargée de mission « Air Bruit Santé Environnement », Métropole de Lyon

VENJEAN Jacques, Médecin

REMERCIEMENTS

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

DÉCLARATION DES GROUPES

► INTERVENTION D'ALAIN TRICHARD (LECTURE FAITE PAR M. CORNUT), AU NOM DU COLLEGE 1

Monsieur le Président, Chers Collègues,

En région Auvergne-Rhône-Alpes, comme sur l'ensemble du territoire national, la qualité de l'air est un enjeu majeur avec de lourds impacts en particulier sur l'environnement, l'économie et la santé.

Au regard de nos spécificités régionales, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est attaché à approfondir ce vaste domaine par un travail fouillé appuyé sur des auditions de qualité réalisées au sein de la commission 2.

Depuis quelques années il est constaté une réduction significative de la pollution atmosphérique, cependant selon les mesures d'ATMO, l'ozone demeure une réelle préoccupation.

La mobilisation des acteurs publics, du monde économique, et des citoyens est établie. Et pourtant, le collège 1 partage les interrogations du CESER quant à la lisibilité et l'efficacité des actions, des mesures, des recommandations, proposées par les diverses gouvernances territoriales.

La perception par les gens du risque lié à la mauvaise qualité de l'air que nous respirons demeure furtive et les comportements trop souvent dictés par le poids des habitudes, et la résistance aux changements.

Le CESER s'est donc attaché par cette contribution à identifier des actions en matière d'organisation et de gouvernance, de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques. Le collège 1 partage globalement ses 10 préconisations, dans la mesure où les messages délivrés seront audibles, réalistes et cohérents.

La pollution de l'air est depuis longtemps, dans un cadre législatif contraignant, une préoccupation majeure pour les entreprises qui ont réalisé et qui poursuivent d'importants efforts d'information, de formation et d'investissements. Les plus grandes sources de pollution de l'air sont aujourd'hui réglementées et soumises à autorisation, voire à déclaration annuelle de leurs émissions et les entreprises s'acquittent de la taxe sur les activités polluantes (TGAP).

Le collège 1 regrette qu'à une plus large échelle territoriale, au-delà des normes, les niveaux de contraintes ne soient pas mieux harmonisés entre les États, ce qui contribuerait à plus d'équité en compétitivité économique.

En matière de pollution de l'air, les transports routiers de marchandises, la voiture individuelle restent une des préoccupations majeures, surtout dans les zones urbaines et périurbaines. Les avancées technologiques dans les motorisations ont permis de compenser les émissions supplémentaires dues à l'augmentation du trafic routier.

Le Collège 1 souligne que depuis près de 30 années, les transporteurs routiers ont procédé régulièrement au renouvellement de leurs flottes de véhicules (en 2018 en France, 96% des camions respectent les normes les plus restrictives (Euro 5 et Euro 6). Dommage que l'information qui circule n'en fasse pas toujours état !

Concernant les véhicules légers et camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes le collège 1 est favorable à renforcer en priorité le soutien des pouvoirs publics pour le retrait des moteurs anciens très impactants pour la qualité de l'air et la santé, mesure majeure à accompagner d'une large communication diffusée auprès du public et des entreprises.

Au-delà de mesures répressives et de communication incitative, des actions volontaristes et visibles en matière d'équipements et d'aménagements sont nécessaires, les idées ne manquent pas ! Par exemple : Parkings et navettes d'accès aux portes des grandes agglomérations, voies prioritaires dédiées aux transports collectifs et covoiturage, etc. Les bouchons quotidiens connus sur certains axes routiers tels que Lyon Saint Etienne, mais pas uniquement, ne sont plus acceptables et mettent en danger la santé des riverains mais aussi des automobilistes au sein de leur véhicule,

- le collège 1 demande la mise en œuvre rapide d'équipements pour une meilleure fluidité de la circulation sur ces axes routiers.
- Il est également urgent que les investissements de création ou d'amélioration d'infrastructures ferroviaires telles que Lyon-Turin, les gares, leurs parkings etc soient accélérés, afin d'offrir et de faire connaître à nos concitoyens des alternatives de qualité moins impactantes pour l'environnement.

Deux mots sur les allergies dues aux pollens et leurs dégâts sérieux sur la santé de nos concitoyens. Certains territoires sont victimes du développement sauvage de l'ambrosie. Ce fléau doit être sérieusement combattu avec là aussi des messages clairs aux populations concernées.

L'amélioration de la qualité de l'air est un dossier fort complexe pour lequel nous sommes tous concernés. Comme le préconise l'avis du CESER, le collège1 recommande une seule autorité de référence pour la Région AURA, et souhaite que l'attribution des aides publiques soit conditionnée à de réels critères d'évaluation mesurables.

Pour conclure, le collège1 souligne que la qualité de l'air à l'intérieur des habitations est souvent plus dégradée que l'air extérieur, et justifie aussi des moyens dédiés pour des objectifs chiffrés avec en particulier un programme de rénovation des logements indignes, un dossier que pourrait ouvrir la commission 2 dans le cadre plus étendu de la transition énergétique.

Au nom de mes collègues du Collège1, je remercie le Président EROME et notre chargée d'études, Elodie ROSSET pour la qualité et la clarté de cette contribution.

J'en profite pour souhaiter pleine réussite à Elodie ROSSET dans sa nouvelle fonction.

Sauf intervention particulière, le collège 1 donnera un avis favorable à cette contribution.

■ INTERVENTION DE JEAN GUINAND, AU NOM DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

Monsieur le Président, Chers Collègues

La qualité de l'air que l'on respire est quelque chose que l'on subit et qui très souvent ne dépend pas de nos choix, mais d'un ensemble de faits liés soit à la nature même des éléments comme le radon ou d'autres gaz de cette nature, soit au fonctionnement de la société et aux activités humaines.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse du document ni sur l'appréciation lue par mon collègue Alain Trichard, mais sur un point particulier qui concerne l'agriculture, qui doit interroger les décideurs et qu'il n'a pas abordé.

On connaît les méfaits sur la santé et les conséquences sur le réchauffement climatique des polluants facilement identifiables comme le CO₂ ou les particules fines, on a plus de difficultés à questionner les polluants bien moins visibles comme l'ozone. Ce gaz est un peu fantasmagique. Pendant des années on nous a parlé du trou dans la couche d'ozone et c'était grave et maintenant on nous dit que le dépassement des seuils d'ozone est potentiellement grave aussi.

Cela mériterait un message plus clair car les enjeux sont assez énormes. Si des effets néfastes sur la santé peuvent être perçus : irritation des yeux, essoufflement en cas d'efforts physiques au moment des pics de pollution, un autre effet qui peut être dramatique, s'il n'est pas plus étudié, c'est celui des baisses de rendement des productions agricoles et de la détérioration des sols liée à la trop forte concentration de ce gaz toxique.

Durant cette année 2019 le dépassement des seuils de concentration de l'ozone dans l'air a été très fréquent notamment sur la Drôme et sur les coteaux du lyonnais. D'ailleurs l'UE poursuit la France pour dépassement de ces seuils. Ces deux régions sont identifiées comme des précurseurs en agriculture bio et en circuit court pour faire écho au sujet de l'alimentation que nous verrons tout à l'heure.

Je vous invite à vous saisir du tableau page 15 où il est expliqué que les nox, au-delà des affections santé humaine, ont 2 conséquences majeures : l'acidification des milieux, vecteur de chute des feuilles et de nécroses, et l'eutrophisation processus de déséquilibre nutritif des sols.

Il nous faut aller dans l'annexe 1 pour que l'impact sur les rendements agricoles soit mis bien en évidence et bien qu'il soit difficilement chiffrable, le CESER le place comme un coût non sanitaire tangible. Si je soulève ce point, c'est avant tout parce qu'il s'additionne aux difficultés du monde agricole. Faire face au dérèglement climatique, au grignotage des surfaces par l'artificialisation et aux conséquences de ce polluant doit exiger des politiques fortes dans tous ces domaines pour ne pas nuire aux capacités productrices de l'agriculture.

La principale source de ces oxydes d'azote est le trafic routier comme cela est présenté dans ce tableau. Dans tout cet avis, au fil des pages nous voyons bien que nos modes de vie, que nos comportements, que nos habitudes que notre consommation sont en cause. Il ne s'agit pas de stigmatiser telle ou telle corporation, mais bien de reconnaître notre responsabilité collective et en plus de demander une action politique, de trouver des moyens de sensibilisation de tous les publics, C'est ce que ce document a voulu essayer de proposer.

La qualité de l'air doit faire partie des priorités pour que les générations futures ne manquent pas d'éléments nécessaires à la vie.

Nous voterons bien sûr cet avis.

■ INTERVENTION DE SOPHIE MUSSET, AU NOM DE LA CFTD ET DE L'UNSA

Respirer nuit gravement à la santé ??? La pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en France, et la pollution de l'air est la première préoccupation environnementale des Français. En Auvergne Rhône-Alpes, que l'on habite en ville ou à la campagne, les sources de pollution sont tellement variées que nous sommes en réalité tous touchés et concernés par cette pollution.

L'air est un élément indispensable à la vie tout autant que l'eau. Par conséquent, il en va de la responsabilité de chacun de se préoccuper de ce bien commun.

Il faut dès lors s'attacher à respecter les seuils qui sont de mise aujourd'hui et qui tendront à diminuer encore demain et ce en raison de l'augmentation très nette des allergies et maladies respiratoires mais aussi très certainement en raison de l'effet cocktail dont les conséquences ne sont pas encore toutes connues.

Notre région agrège plusieurs particularités, celle d'être la plus montagneuse (2/3 du territoire est en zone de montagne) mais aussi celle d'être au cœur de plusieurs axes routiers tant nationaux qu'internationaux.

A ce titre, les échanges routiers génèrent quantité de polluants et ce qu'il s'agisse des métropoles ou encore de la vallée de l'Arve tristement connues pour la qualité de l'air très souvent moyenne.

Sans omettre les conséquences directes des flux routiers dans les vallées alpines, l'impact sanitaire de la médiocre qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes est synonyme de coût mis en exergue par le Sénat en 2015.

La région Auvergne Rhône-Alpes est également la région possédant le plus de sites SEVESO, nous en possédons 182, dont une forte densité dans le couloir de la chimie lyonnais. Nous sommes également les premiers au nombre des accidents industriels, 4 feux pendant l'été 2019 dans des centres de traitement de déchets lyonnais, et surtout l'incendie du Campus Bel air à Villeurbanne. Les mesures de qualité de l'air s'en ressentent.

Cela nous préoccupe d'autant plus, que cette année a été marquée par l'incendie de Notre Dame de Paris, et surtout de l'usine LUBRIZOL de Rouen, dans un contexte identique à notre tissu industriel local avec des conséquences sur la qualité de l'air colossales.

L'UNSA et la CFDT, s'inquiètent de la gestion des risques dans ces sites industriels, utilisation accrue de la sous traitance, banalisation du risque, rôle des EPCI et leurs compétences sur les effets collatéraux. Lors d'un accident industriel la santé des salariés, des pompiers, des policiers et des agents territoriaux impliqués est très préoccupante, mais celle de nos concitoyens encore plus. Outre la pollution des sols, et des eaux, la qualité de l'air en Normandie a nécessité la fermeture des espaces publics, des écoles, pendant plusieurs jours, les conséquences humaines, économiques, sociales, psychologiques sont désastreuses. Dans cette présentation du CESER, nous regrettons que ce chapitre « risques industriels » soit oublié, car à lui seul, il peut inverser les résultats de qualité de l'air sur une grande partie de la région, avec toutes les conséquences. Appréhender ces phénomènes de pollution atmosphérique avec les échelles de temps et d'espace appropriées reste un enjeu majeur pour définir des stratégies de gestion efficaces.

Au-delà de l'implication officielle des différents acteurs concernés par la qualité réglementaire de l'air, la diffusion d'un message clair est incontournable pour la réalisation de l'objectif, nous proposons donc :

- De favoriser le développement de toutes les formes de transport et de mobilités propres par des mesures incitatives ;
- De réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution atmosphérique ;
- De réduire les émissions des installations de combustion industrielles et individuelles ;
- De promouvoir fiscalement des véhicules ou des solutions de mobilité plus vertueux en termes de qualité de l'air ;
- De mener des actions de sensibilisation et de communication pour changer les comportements.

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur, faisons-en sorte que respirer ne nuise plus gravement à la santé.

La CFDT, l'UNSA voteront cet avis.

▀ INTERVENTION DE KARINE GUICHARD, AU NOM DE LA CGT

Le Ceser se prononce aujourd'hui sur la contribution de la commission 2 sur la qualité de l'air. Le travail de la commission a été intéressant et a permis d'intégrer les différentes positions et apports des conseillers.



L'exposé des connaissances sur l'origine et les conséquences de la pollution de l'air était nécessaire et permet une réelle appropriation des enjeux. A ce titre, le coût rappelé de cette pollution 101,3 milliards d'€ nous permet de relativiser celui de la mise en place du libre accès au transport public ainsi que des investissements nécessaires. Ce coût devrait être plus fortement mis en avant lors des discussions budgétaires, du moins pour les personnes qui considèrent que l'argent est plus important que la vie perdue de 48 000 personnes par an.

Le souhait maintes fois rappelé de concentrer notre contribution sur l'amélioration de la communication de prévention induit que nos préconisations s'adressent principalement aux particuliers, par exemple les automobilistes, les jeunes par le biais de totems dans les écoles ou les possesseurs de cheminée ouverte en essayant d'agir sur les comportements individuels. Si cette approche est utile, elle est néanmoins largement insuffisante face à ces enjeux et nous en étions tous conscients dans la commission.

L'origine des différentes pollutions se répartit de façon inégale et variable selon les polluants entre la production industrielle, la construction, l'agriculture, le transport routier qui agglomère à la fois les transports de marchandises, les déplacements professionnels, ceux liés à la vie quotidienne et aux loisirs, le résidentiel là aussi avec les habitations, les commerces et les locaux professionnels.

La possibilité pour une personne d'intervenir sur son comportement individuel est par nature restreinte à la vie privée. Pour prendre un exemple concret, quel impact auront les messages sur la qualité de l'air pour un salarié commercial qui passe ses journées dans sa voiture ? Il manque donc un grand nombre d'acteurs pour qui les messages d'information ne sont peut-être pas l'outil le plus adapté pour les faire changer de comportement. Pour continuer d'être concrète, sur qui doit peser la contrainte en matière de pollution, sur celui qui utilise une voiture légalement mise en vente ou sur celui qui la fabrique ?

L'introduction des préconisations le mentionne d'ailleurs, pour que la communication soit efficace, il faut une cohérence entre les politiques publiques et les messages ainsi qu'une exemplarité de tous les acteurs, cette exemplarité concerne bien évidemment également les entreprises.

A ce titre, les effets de dissonance cognitive entre les messages concernant la qualité de l'air et l'environnement publicitaire permanent qui nous entoure brouillent considérablement leur efficacité. La qualité, l'esthétique, la capacité à faire rêver et à s'appuyer sur des ressorts psychologiques et comportementaux humains de ces pubs, et bien sûr leur capacité de diffusion, sont largement supérieurs à toutes les campagnes d'information. Et comme nous avons pu le vérifier avec les entreprises de l'agro alimentaire, les appels à des procédés d'auto contrôle et de « bonne conduite » sont totalement illusoire, la cohérence des politiques publiques en matière de qualité de l'air pourrait aller jusqu'à une réglementation plus stricte de ces pubs, voire rêvons un peu, leur limitation.

Pour continuer sur la dissonance cognitive, une des leçons de la psychologie comportementale est l'impact des pratiques socialement valorisées comme exemple à suivre. Voir une personne célèbre sauter d'un avion à une voiture rutilante, avant de plonger dans sa piscine chauffée et finir devant un feu de bois crépitant, en résumé d'associer la richesse à des comportements polluants a des effets entraînants sur la majorité. A contrario, on a pu récemment constater les effets de « la honte de prendre l'avion » le flygslam en suédois dans le texte revendiqué par des personnalités médiatiques sur la fréquentation des vols et le report sur les trains en Suède. En conséquence, nous ne pouvons qu'inciter nos conseillers régionaux et en premier lieu, le président Wauquiez à utiliser davantage les ter, bus ou trains et à abandonner les voitures de fonction.

La cohérence entre les propos et les actes est essentielle pour la crédibilité du message, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen et la réaction des citoyens mettent en lumière la grave crise de crédibilité de la parole publique. L'explication un peu courte de l'impact des réseaux sociaux et des théories du complot ne peut cacher cette perte de confiance, due essentiellement à cette perception d'absence de cohérence.

Pour finir sur la pertinence des messages et leur possibilité de changer les comportements, il faut également avoir la capacité de les changer. Lorsqu'on communique sur les dangers pour soi et sa famille de la pollution de l'air et qu'aucune alternative n'est possible, on ne peut qu'arriver à un

rejet global de cette communication qui n'est plus alors que culpabilisation pour les individus et incantation et source de bonne conscience pour celui qui l'émet.

Je finirai en rappelant que la France a été condamnée au mois d'octobre par la cour de justice de l'union européenne pour ne pas avoir protégé ses citoyens et pour avoir dépassé de « manière systématique » la valeur limite pour le dioxyde d'azote depuis 2010, notamment dans notre région pour les agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint Etienne, Clermont Ferrand, Valence et la vallée de l'Arve. Les feuilles de route présentées par la France, et comportant de nombreuses mesures incitatives ou de communication ont été jugées comme insuffisantes.

Considérant que ses contributions lors de la rédaction de l'avis ont été prises en compte, la cgt votera l'avis.

■ INTERVENTION DE WILLY GUIEAU, AU NOM DES COLLEGES 3 ET 4

Monsieur le Président, Chers/Chères collègues,

La qualité de l'air extérieur est une problématique vaste, et nous tenons à souligner l'intérêt de l'angle d'approche choisi par la Commission 2. En effet, une réflexion sur les actions à mener pour améliorer la qualité de l'air aurait sans doute conduit à une contribution appelant à repenser urbanisme, mobilité et modes de consommation, si généraliste qu'elle en aurait été inutile. Au contraire, en se concentrant sur l'efficacité des messages sur la qualité de l'air, la Commission 2 rend ici un travail pertinent et opérationnel, une contribution de qualité - au passage, une belle conclusion pour notre chargée de mission Elodie Rosset, au moment de partir vers de nouvelles aventures hors du CESER -.

Nous notons également l'engagement total des membres de la Commission 2, qui n'ont pas hésité à s'aventurer sur les terres de notre ami Jean-Louis Verdier, respirer l'air très pollué de la vallée de l'Arve, allant jusqu'à risquer ainsi de réduire leur longévité !

Au-delà de ces clins d'œil amicaux, les collègues 3&4 saluent tout l'intérêt des préconisations formulées, et souhaitent souligner particulièrement la proposition d'installer un indicateur du niveau de qualité de l'air devant chaque établissement scolaire, affichant en temps réel son évolution. Car il y a derrière cette idée un levier de « communication engageante ».

Rendre visible l'invisible est indispensable pour permettre la prise de conscience de la réalité de cet enjeu. Le révéler devant un lieu aussi sensible qu'un établissement scolaire, c'est permettre aux parents de faire le lien instantanément avec la santé de leurs enfants. Ils ne manqueront pas de se manifester auprès de leurs élus en cas de qualité de l'air régulièrement dégradée. Situation inconfortable pour les conseils municipaux me direz-vous, pourquoi iraient-ils risquer le mécontentement (et donc leur non-reconduction), alors que « laisser la poussière sous le tapis » est tellement plus simple ? Et bien, c'est au contraire l'occasion pour les élus de faire monter une attente forte dans la population, qui renforcera la légitimité de leur politique de transition écologique et de solidarité de leur territoire, pour ceux qui oseraient prendre le problème à bras le corps. Suivre la demande plutôt que la précéder garantit une meilleure popularité, ce que chaque élu souhaite, et ce qui est humainement légitime. La transparence de l'information dans des sites sensibles, peut donc être vue comme le point de départ d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire, qui sera mieux comprise. Une telle démarche nécessite sans doute de l'audace, et il nous semble dans le rôle du CESER que de l'encourager, quand tant de signaux sont au rouge dans le domaine de la qualité de l'air.

Qualité de l'air pourrait d'ailleurs se révéler à l'avenir synonyme d'attractivité du territoire (pour l'anecdote, j'ai rencontré récemment une famille qui avait justement décidé de quitter la vallée de l'Arve, pour préserver la santé de ses enfants).

Les collèges 3 et 4 félicitent la Commission 2 pour la qualité du travail accompli, et voteront, sauf expression particulière, cet avis.

RÉSULTATS DES VOTES



146 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

1 S'EST **ABSTENU**

0 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	x			
		DUPLAIN Jocelyne	x			
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	x			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	x			
		DUBOSCQ Hervé	x			
		STOJANOVIC Sandrine	x			
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	x			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique	x			
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x			
		LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	x			
		PEYREFITTE Carole	x			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique	x			
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
CLEMENT Florence		x				
MARTEL Alain						

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	x			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	x			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x			
		PFISTER Françoise	x			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	x			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	x			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain				
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	x			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	x			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	x			
		FLAUGERE Jean-Luc	x			
		THOMASSON Pascale	x			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	x			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	x			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy	x			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	x			
		ROUX Annie	x			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	x			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	x			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle				
		BENSELLA Lynda				
		BERAUD Catherine	x			
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa	x			
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GUICHARD Karine	x			
		HOURS Eric				
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PUTOUX Laurent	x			
	RODRIGUEZ Vincent					
	TOURNEUX Stéphane	x				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BOLF Edith	x			
		DUPUIS Steve	x			
		FASOLA Blanche	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
MORAIN Marie-Christine		x				
MORISSE François		x				
NINNI Agnès	x					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	x					
ROUSSY Delphine	x					
SIVARDIERE Patrick	x					
VRAY Annick	x					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine				
		BLACHON Eric				
		BOCHARD Frédéric	x			
		DELAUME Colette	x			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	x			
		PICHOT Arnaud	x			
		ROUVEURE Gisèle	x			
		SAMOUTH Pascal	x			
		SEGAULT Hélène				
	VINCIGUERRA Pio	x				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie				
		GRANDJEAN François	x			
		LAURENT Bernard	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine	x			
		MUSSET Sophie	x			
		MYC Michel	x			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				
		VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	x			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	RAYNAUD Frédéric				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	x			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	x			
		SAGOT Fabrice	x			
		GALLO Anaïck	x			
		ZAYET Zihar	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	x			
		MEKEDDEM Nassim	x			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	x			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	x			
		ROSENBERG Armand				
	Accord association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du Patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		GRATALOUP Sylvain				
		Non désigné				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	x			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	x			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		PROFIT Linda	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	x			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	x			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	x			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x			
		GUIEAU Willy	x			
		VERDIER Jean-Louis	x			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon			x	
		FAUREAU Bernard	x			
		GELAS Nadine	x			
		HABOUZIT Michel	x			
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉE D'ÉTUDES

Elodie ROSSET

elodie.rosset@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 46

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

CONTRIBUTION

Face aux enjeux économiques, sanitaires, environnementaux et territoriaux que représente la qualité de l'air extérieur pour le territoire régional, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est emparé de la problématique. La réflexion s'est construite autour de la question suivante :

Comment rendre plus efficaces les messages sur la qualité de l'air extérieur et en améliorer l'appropriation pour faire évoluer la prise de conscience et changer les comportements ?

Après une présentation succincte de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a cherché à identifier les représentations de la population et des acteurs économiques pour que les mesures adoptées en faveur de la qualité de l'air soient efficaces.

Il ressort de cette contribution que pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à la pollution atmosphérique, la réponse est à multiples facettes. Le CESER a formulé 10 préconisations dans ce sens.

QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR | POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE | PARTICULE ATMOSPHÉRIQUE | SANTÉ ENVIRONNEMENT | EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Crédits photos : 123RF

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser